



፳፻፲፭ ዓ.ም. አዲስ አበባ • Rapport annuel • Annual Report

2005-2006



2005–2006

ӮӻӮӮ ፈӮӮӮ-ӮӮӮ-ӮӮӮ ዓӮӮӮ-ӮӮӮ-ӮӮӮ ንӮӮӮ-ӮӮӮ-ӮӮӮ

Comité consultatif de l'environnement Kativik Kativik Environmental Advisory Committee

Δυсівські 3
Table des matières 31
Table of Contents 59

**Comité consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee**

CCEK-KEAC, Case postale 930 / P.O. Box 930
Kuujjuaq (Québec) J0M 1C0
Tél. : (819) 964-2961 • Téléc. : (819) 964-0694

Rapport réalisé par / Report produced by:
Nancy Dea, Secrétaire exécutive / Executive secretary

Traduction / Translation:
Sammy Putulik (Inuttitut)
Expressions Boréales / Boreal Expressions (Anglais / English)

Photo de la couverture / Cover photo:
Sarah Griffiths

Design / Production:
Etsetera Design Inc.

© Comité consultatif de l'environnement Kativik 2006

Δεσμοί

የኢትዮጵያ ፌዴራል ሚኒስቴር	4
አዲስ አበባ	5
ክፍለ የሰውን ቢሮ	7
የሰውን ቢሮ	8
የሰውን ቢሮ	10
የሰውን ቢሮ	11
የሰውን ቢሮ	12
የሰውን ቢሮ, ዓዲስ አበባ ከተማውን ስልጣን	13
አዲስ አበባ 2005-2006	17
• የሰውን ቢሮ 23 ዓዲስ አበባ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ እና የሰውን ቢሮ 1 ዓዲስ አበባ 2-ኛ	17
• የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ	17
• ከሰውን ቢሮ/የሰውን ቢሮ ከተማውን ስልጣን እና የሰውን ቢሮ እና የሰውን ቢሮ	17
• የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ለመስጠት የሰውን ቢሮ እና የሰውን ቢሮ	20
• የሰውን ቢሮ	20
• የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ	22
• የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ	22
• የሰውን ቢሮ, ዓዲስ አበባ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ እና የሰውን ቢሮ ከተማውን ስልጣን	23
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ እና የሰውን ቢሮ	23
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	23
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ እና የሰውን ቢሮ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ እና የሰውን ቢሮ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	24
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	25
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	25
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት የሚከተሉ ደንብ	25
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ ማመልከት	25
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ	26
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ	26
- የሰውን ቢሮ የሰውን ቢሮ	27

የኢ.ፌ.ዲ.ሪ ልማት

- $\Delta^a \cap \sigma^b$, $\Delta^a \setminus \sigma \Delta \cap \sigma^b$, $\Gamma \Gamma \Gamma^a \sigma \Delta \cap \sigma^b$ $\cup \Gamma \Delta^a \cap \sigma^b$ $\cup \Gamma^a \sigma \Delta \cap \sigma^b$

$C \wedge \dot{A}^c - \Delta \circ \Delta^c \ C \wedge \dot{A}^c \text{ be } C\Gamma$

- ԿՐԻՎԾ ՃՐԼԵԿՀՐՑԻ ԵՍԼՐՑՐԸ ՎՅՈՒՄ-ՆԾՐԸ

ԳՐԱԿԱՆՈՒԹՅԱՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ - ՎՐԱՅՎՐԱ ԺՎԱՐԱ ԳՐԱԿԱՆՈՒԹՅԱՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ

- ԵՌԱՑ ՎՅՈՒՄՆԵՐԻ ՏՐՈՒՄ ԵՎԼԱՐԳՈՐԸ

— бұлға —

- $dV^b d^c \omega^d J^e \langle -4 U^c R^d \rangle \sigma^b \wedge \delta^c \langle -4 \delta^e_{\alpha} \eta^{\dot{\alpha}} \rangle, 4 U^c \eta^{\dot{\alpha}} \Gamma^{ab} J^d \delta^e_{\alpha} \delta^f_{\beta} \rangle$

- የV^bd^c እናL^bL^c ለA^aC^bD^cበC-ሁዋጥር ፍሬታ በL^bC-ሁዋጥር

$\Delta L^c \Gamma \nabla C_{\sigma - \eta} \dot{\gamma}^c = b_\alpha C \Gamma \Delta L^c \Gamma \nabla C_{\sigma - \eta} \dot{\gamma}^c \nabla L_\sigma \Delta^c b_\alpha^\perp \sigma \nabla C_{\sigma - \eta} \dot{\gamma}^c$

- 60 CFR 450.5-1

“蜀道之难，难于上青天！”

ΔΓΡΕΔΟΣ ΣΗΜΕΙΩΣΗΣ

6086 ΔΕΙΚΤΗΣ ΤΑΞΙΔΙΟΥ ΕΠΙΛΕΓΟΥΜΕΝΗΣ ΕΠΙΧΕΙΡΗΣΗΣ Η οποία πραγματοποιήθηκε στις 1980-Γ στην Αίγανη. Οι δύο γενιές της οικογένειας που αποτελούνται από την οικογένεια Καραϊσκάκη και την οικογένεια Καραϊσκάκη-Βαζαράκη, μεταξύ των οποίων η πρώτη είναι η γενιά της Μαρίας Καραϊσκάκη, η δεύτερη η γενιά της Βαζαράκης. Η πρώτη γενιά της οικογένειας Καραϊσκάκη πραγματοποιούσε την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980. Η πρώτη γενιά της οικογένειας Καραϊσκάκη-Βαζαράκη πραγματοποιούσε την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980.

Οι δύο γενιές της οικογένειας Καραϊσκάκη πραγματοποιούσαν την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980. Η πρώτη γενιά της οικογένειας Καραϊσκάκη-Βαζαράκη πραγματοποιούσε την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980.

Οι δύο γενιές της οικογένειας Καραϊσκάκη πραγματοποιούσαν την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980.

Οι δύο γενιές της οικογένειας Καραϊσκάκη πραγματοποιούσαν την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980.

Οι δύο γενιές της οικογένειας Καραϊσκάκη πραγματοποιούσαν την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980.

Οι δύο γενιές της οικογένειας Καραϊσκάκη πραγματοποιούσαν την περιήγηση της στην Αίγανη στις 107 ημέρες από την 1η Ιανουαρίου έως την 1η Φεβρουαρίου 1980.

۷۹

Michael Barrett

đến năm 2006

UCL LIBRARIES

ԵՐԵՎԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ԱՐԴՅՈՒՆՔՆԵՐՆԵՐԸ:

Δευτέρα

ՀԵՏ ՇՐՋԻ 2005-2006-Ր, ԵՌԱԾԿ ԵՌԼՔՎԱՑՐԸ ՇԺԾՎԵՐԸ ԱՌԵՎՇՈՒՅՆԵՐԸ:

۱۰۲۴۸۴۹۷



ԵՐԵՎԱՆԸ ՈՐԴՅԱՆԻ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ



$A \in \mathbb{R}^{d \times A^c}$, $B \in \mathbb{R}^{B^c \times A^c}$, $b \in \mathbb{R}^{B^c}$



ՈԱ ՇԵԱՑ ԱՋԾԵՎԾՔԸ ԼԵԳՈՆԱԳԵՐԻ ՔՃԱՐԴԱՀԱՅՐԸ ԱՀԾԵԿԾԵՆՏԻՐԸ
ՄԱԾՆԱՌԱՐՈՒՄ ՄԱԾՆԱՌԱՐՈՒՄ ՀԱՅԱ ԱՀԾԵԿԾԵՆՏԻՐԱՅԼՐԸ ԵԱԼԵ ՎԷՐՈՒ
ՀԱՅԱ ԱՀԾԵԿԾԵՆՏԻՐԱՅԼՐԸ ԵԱԼԵ ՎԷՐՈՒ 1980-ՐԸ ԱԼԵ ԱՀԾԵԿԾԵՆՏԻՐԱՅԼՐԸ ՎԾՄԱՆ ՎԷՐՈՒ
ԴՓՄԱՐԵՐԱՅԼՐԸ ԵԱԼԵ ՎԷՐՈՒ 55 ԱՀԾԵԿԾԵՆՏԻՐԱՅԼՐԸ ՀԱՅԱ ՎԾՄԱՆ ՎԷՐՈՒ
1997-ՐԸ 2000-ԼԸ. ՈԱ ՈԵՆԵՎԾԵՎԼՐԸ ՎԷՐՈՒ ԱՀԾԵԿԾԵՆՏԻՐԱՅԼՐԸ 2000-Ր.

On the right side of the page, there is a small section of text in a light gray font:





$\Delta \subset \triangleright \triangleleft^c$ $\cap \subset \triangleright \triangleleft \triangleleft^c$ $b \in C D^c$ $b \triangleleft L^a \triangleleft^c$



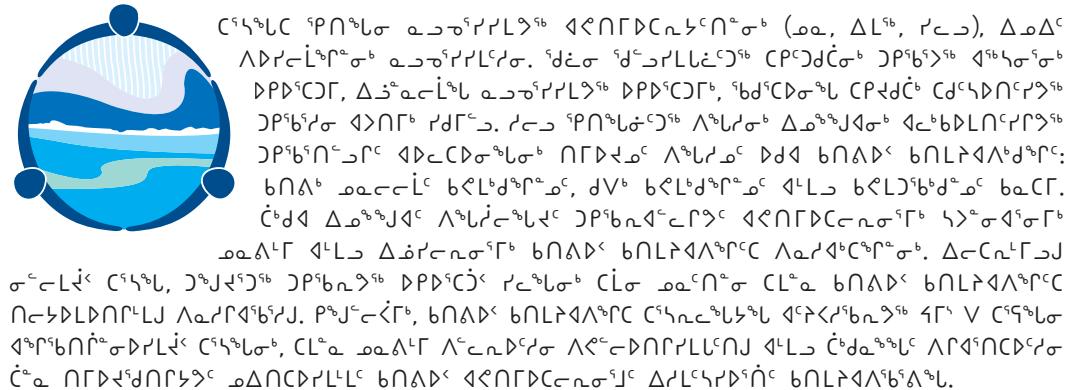
גָּדְעָן

◀ ⊞ ⊞ ▶



၁၄၈

፳፻፲፭-፻፲፮፭ ዓ.ም. በ፳፻፲፭ ዓ.ም. ስራውን እንደሚታደግ



ԵՐԵՄԱԿ

వార్షిక 1, 2005 ఆల్డెడ్ లేదా 31, 2006 ఆదాశాలు, ఏపొన్సాన్స్‌గూ అధికారియుడు బుల్లట్స్‌బోడ్యూస్ కు చుట్టాడు. ఈ వార్షిక వ్యవహారాల మీద బుల్లట్స్ ను తెలుగు భాషలో వ్యవహరించాలని ఆశాలు ఉన్నాయి.

104-ຟັງເຄື່ອນໄຫວ ບຸລິລົມ: ດັວ 5-7, 2006 ດົກເຈກ

105-ԲՀԿՑԸ ԵՌԵՎԱՆԻ ՃԱՐԱՎԱՐՈՒՅԹ ԴՐԱՄ 15-16, 2005 ԼԵՎԱՐ

106-សំគាល់សំបុត្រែកសារ នៅថ្ងៃទី 10, 2006-រ និងបានដាក់

107-ຟັງເມືອນ ເບີໂຫຼຜົນເລີ້ມ: ລັກ 29-31, 2006-ຝ ດັວກ

ԵՌԵՋԱՌՎԵՇՎԱՆԻԼԸ ԽԹԾՆՑԻ ԳՐԱՑՐԱՆԿԱՆ ՀԵՆԴԻՎԼԵՐՆ ԳԵՆԵՇԼՄՈՅ ԳԵՐԵԼՔՐ 1 ԳԺԾ.

፲፻፲፭፯፭፯ ፧

CEFP ԾՐՎՆԵՐԴԻ ԶԵՂՈՎԱԾ ԵԼՐՆԵՇԾԾ-ԾԵՎԼԾ

EC..... bæCD^c 48U_c n>%f^c

KRG ԵՐԱՅԻ ԶԵՐԸՆԻԼ ԵՐԵՎԱՐԾ

MDDEP Γστρ' C Αξες-ε-ΔΩνερσ' Jc ΔεηνηΔCε-ησ' Jc ΔεηνηΔCε-ησ' Jc ΓιωνΔεησ' Jc
(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs)

NNHC..... $\sigma_6\Delta^6\Gamma_6$ $\sigma_6\Gamma_6\Delta^6\Gamma_6$ $\sigma_6\Gamma_6\Delta^6\Gamma_6$ $\sigma_6\Gamma_6\Delta^6\Gamma_6$

NRC ۨ۹۸۱۷ ۶۶۷۲۷۴۶۸۰۴ ۴۵۲۸۰۶

NVI.....^a_b ሰርጓል ደመኑ

ՀԱՇԼԵՑԸ ԾՐՈՅՆՈՒԹԵԿ

«Гръбът на българската национална идея»

‘**የ**ፋይናርድያለኝ, ስጋመኑልፋይፈኝ’ ፊልጂ ሌሎችንም የሚከተሉትን



ለዲኝነት በርሃንስ ዓመት ከ 2005-2006-ኛ

፳፻፲፭ ዓ.ም. ከ፻፲፭ ዓ.ም. በስተቀር ስራው የ፻፲፭ ዓ.ም. ከ፻፲፭ ዓ.ም. በስተቀර ስራው የ፻፲፭ ዓ.ም.

ΔΛΓΡΑΦΙΣΤ

ΔԼ־ԵԵՐԵ ԵԼՌՆԵ՞ՇՎՀԸ ԳԼԵ ԳԵՎԿԱՇԽԱՎԵՇՎՀԸ

▷ עַד־עֲכָרֶת־פְּנֵי־אָמָרָה

፳፻፲፭፻፯፮

፳፻፲፭ ዓ.ም. ተስፋ ማኅበር ከፃነት ፕሮፋይል

የኢትዮጵያ አስተዳደር

$\Delta\sigma^c \subset \cap_{n=1}^{\infty} \cup_{k=1}^{\infty} \{A_k \cap B_k\}$ $\Delta\Gamma C D L K \sigma^b$ $\Delta\Gamma C F G H \sigma^b$

ይሸፍናኝ የሚከተሉት ስምዎችን አለመናል፡፡

ՀԵԿՆԱՐԴԻ մաս ԳԼՈՒԽ ԱՐԱՐԱՏՅԱՆ ԱՐԱՐԱՏ

ወ<ፋ>ልርስ እለሁን▷ስፋጥር መጠፊጥ

የፌዴራል በዚህ የሚከተሉት ስምዎች እና የሚከተሉት ሰነዶች አንቀጽ አለመት

ՀԵՂԵԿԸ ԾՐՈՒՅՆ ՀԵՂԵԿԸ ԾՐՈՒՅՆ

Այժմ, Լ-ՍԵԿ, ԳՐԵՈՐՋՈՎ, ՀՅԱՂԻՄ, ԳՈՎԱՆԵԿ, ԵՐՎՈԾՈՎԵՐԴԵԿ

ՀԵՂԻ ԱՌՈՒԿԻ ԲՈՅ ՃԵ ԾՈՒՇՈՒՐ ՎԵՐ ՃԵ ՎԵՐ ՃԵ ՎԵՐ ՃԵ ՎԵՐ ՃԵ ՎԵՐ

L—*L*^b*Y*^c Δ^bΛ^bΓ^bΔ^cΠ^cΓ^bσ^cΔ^c σ^c—*L*Δ^bΔ^cΔ^bΔ^c Δ^bΔ^cΔ^bΔ^c Δ^bΔ^c

የዕድገት የሚያስፈልግ ስራውን በመሆኑ እንደሚከተሉ ይችላል፡፡

Л-С-Л-Б А-Р-С-У-Б-Б-С-Б А-Р-С-Б-У-Б-Р-А-Р-Д-С-Б-С
Д-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б-С-Б

**6aCD^c Λσ-Δ^a-σC-c-Δ^br-Lσ-^aL σ>ΓΓΔ^bd^c→Γ^c ΔLΓΓDU^c ΔΔ∩ΓDCC-~σ^bd^c σαΓ^c ΔD_cCDσ-^aL
2^b%LΛ^bC^cΠ^cJ**

$L \subset L^{\text{def}} \wedge \forall x \in L^{\text{def}} \exists y \in L^{\text{def}} \Delta^{\text{def}}(x, y) \wedge \forall z \in L^{\text{def}} \exists w \in L^{\text{def}} \Delta^{\text{def}}(z, w) \wedge \forall u \in L^{\text{def}} \exists v \in L^{\text{def}} \Delta^{\text{def}}(u, v) \wedge \forall t \in L^{\text{def}} \exists s \in L^{\text{def}} \Delta^{\text{def}}(t, s)$

وَكَيْفَ لِمَنْ يَرَى لَهُمْ دُرُّ الْحَسَدِ وَلَا يَرَى لَهُمْ دُرُّ الْجَنَاحِ

ՀԱՅՈՒԹՅՈՒՆ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ
ՀԱՅՈՒԹՅՈՒՆ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ ԱՐԺԵՎ ՏՐՈՒՄ

dVLR β *dCD^cU* \cap *U^cR^cS^cJ^c* \wedge *R^cU^cR^cS^cJ^c* \rightarrow *C^cD^cR^cL^c* \wedge *L^c* \rightarrow *A^cB^cC^cH^c* \wedge *C^cD^cU* \cap *U^cR^cS^cJ^c* \wedge *R^cU^cR^cS^cJ^c* \rightarrow

ΔΛυ^ω C D σ d^c Δ Λ 9^ω σ 4^ω Α Α σ^c μεΓ

፳፻፭፻ ማስታወሻ

Digitized by srujanika@gmail.com

ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅՈՒՆ /ՀՀ ԳՐԱԴԱՐԱՆ

፭፻፲፯

ଫେବ୍ରୁଆରୀ ୨୫, ୨୦୦୬

የኢትዮጵያ ፌዴራል ማኅበር የሚከተሉ የግብር ትኩረት

۱۰۰۴-۱۰۰۵

ΔΙΠΛΩΣΗ

፳፻፲፭-፲፻፲፮ ዓ.ም. ከ፻፲፭-፲፻፲፯ (2002-2003-ን):	90 963
፳፻፲፭-፲፻፲፮ ዓ.ም. ከ፻፲፭-፲፻፲፯ (የ፻፲፭-፲፻፲፯ ስ.ቁ.):	240 000

330 963

ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	4 7766
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	721
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	3 415
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	15 075
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	501
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	5 404
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	2 796
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	5 702
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	31 403
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	4 915
ՀԱՅԱՍՏԱՆԻ ՀԱՆՐԱՊԵՏՈՒԹՅԱՆ	425

Československé poštovní muzeum 118 094

Česká 600 - říční

2039

198 797



Δᓇᓘᑲᖅ / Inukjuak • Photo: Nancy Dea

Table des matières

Liste des sigles.....	32
Mot du président.....	33
Mandat.....	35
Composition.....	36
Secrétariat.....	38
Réunions.....	39
Communications.....	40
Orientations, objectifs et réalisations	41
Activités 2005-2006.....	45
• Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des annexes 1 et 2.....	45
• Eau potable.....	45
• Gestion des matières résiduelles et recyclage	45
• Production et conservation d'énergie.....	48
• Aires protégées et diversité biologique	48
• Forêt	49
• Développement durable	50
• Communication et information	50
• Lois, règlements, ententes, plans, politiques et stratégies	51
• <i>Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés</i>	51
• <i>Règlement sur les halocarbures.....</i>	51
• <i>Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable</i>	51
• <i>Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles.....</i>	52
• Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres.....	52
• <i>Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles</i>	52
• <i>Plan régional de développement du territoire public.....</i>	52
• Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés	52
• <i>Plan de développement durable du Québec et avant-projet de loi sur le développement durable</i>	53
• Sites d'exploration minière abandonnés	53
• Exploration minière au Nunavik.....	53
• Changements climatiques	53
• Projets environnementaux.....	54
• Secrétariat	54
États financiers	55

Liste des sigles

- ARK Administration régionale Kativik
CBJNQ Convention de la Baie-James et du Nord québécois
CCCPP Comité conjoint – Chasse, pêche et piégeage
CCEBJ Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James
CCEK Comité consultatif de l'environnement Kativik
CRN Centre de recherche du Nunavik
CNSN Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik
EC Environnement Canada
ITK Inuit Tapiriit Kanatami
MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec
MRNF Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec
POC Pêches et Océans Canada
SGDN Société de gestion des déchets nucléaires

Mot du président

La première réunion du Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a eu lieu en janvier 1980 à Kuujjuaq. Nos priorités au cours de la première année portaient essentiellement sur la mise sur pied du Comité, la réglementation sur les déchets solides et le projet hydroélectrique Grande-Baleine. Vingt-cinq ans plus tard et après la tenue de 107 réunions, beaucoup de choses ont changé au Nunavik et dans le domaine de l'environnement. Le CCEK se penche maintenant sur les préoccupations qu'ont les villages nordiques au sujet de la qualité de leur eau potable, de la gestion des déchets solides, des matières dangereuses, du recyclage et des sources locales de contamination. En cette troisième année de son plan d'action quinquennal, le Comité est d'ailleurs intervenu sur ces questions qui touchent directement les villages nordiques, ainsi que sur d'autres questions d'intérêt régional telles que le développement d'infrastructures routières, les activités accrues d'exploration minière et les campements temporaires des pourvoiries.

Cette année, le CCEK a formulé des commentaires sur des projets de règlements et de politiques concernant les parcs, les réserves de biodiversité, la planification du développement du territoire public, les halocarbures, l'eau potable et les eaux usées. Il a également examiné des documents portant sur la production d'énergie électrique et les forêts. À l'échelle planétaire, ce sont les impacts des changements climatiques qui ont retenu l'attention du CCEK. À cet égard, il a continué d'appuyer, avec d'autres partenaires, le projet de l'Administration régionale Kativik (ARK) intitulé « Changements climatiques au Nunavik : enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources ».

Le Comité a aussi continué de suivre la mise en œuvre des dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) relatives au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Une révision en profondeur des dispositions en vertu desquelles un projet de développement est soumis ou non au processus a été entamée.

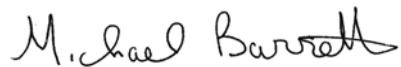
Afin d'améliorer les communications avec le grand public, les communautés et d'autres organismes, le Comité a conçu cette année un site Web trilingue. Par ailleurs, une entente administrative a été conclue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et signée en juillet. Cette entente devrait permettre de régulariser le versement du financement au Comité.

La CBJNQ prévoyait que le CCEK serait l'intermédiaire officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK, pour les questions environnementales. Encore une fois cette année, ce rôle a occupé considérablement le Comité et il revêtira une importance encore plus grande au cours des prochaines années, afin de protéger, de maintenir et d'accroître la qualité de l'environnement, lors des négociations concernant la création d'un gouvernement autonome au Nunavik.

En août, la secrétaire exécutive du CCEK, M^{me} Nathalie Girard, a démissionné et accepté un poste au sein de la Section des parcs de l'ARK. Pendant deux ans, Nathalie a considérablement contribué au rétablissement du secrétariat du CCEK à Kuujjuaq et à la réalisation des objectifs du CCEK grâce à son dynamisme et à son professionnalisme. Nous lui souhaitons de réussir dans tout ce qu'elle entreprendra. En octobre, M^{me} Nancy Dea a été nommée secrétaire exécutive du CCEK. Nancy assure depuis la continuité des activités du secrétariat et offre un solide soutien aux membres grâce à son grand sens de l'organisation. Il importe de mentionner que la première réunion à laquelle Nancy a participé avait lieu à Mont-Joli et qu'elle s'est terminée dans une tempête de neige.

Les autres réunions ont eu lieu cette année à Kuujjuaq et à Inukjuak. Le gouvernement du Québec a nommé deux nouveaux membres en 2005-2006, soit M^{me} Paule Halley, professeur de droit à l'Université Laval, et M. Jean Couture, qui a récemment pris sa retraite du ministère de l'Environnement du Québec. Aucun de ces deux membres n'a été rémunéré pour les jours de travail consacrés au CCEK. Le Nunavik vous dit merci! Je tiens

aussi à souligner le dévouement et l'investissement personnel de M. Claude Abel d'Environnement Canada, de M^{me} Suzanne Laroche d'Affaires indiennes et du Nord Canada, de M. Gilles H. Tremblay de Pêches et Océans Canada et de M^{me} Denyse Gouin du MDDEP, qui ont tous grandement contribué à l'accomplissement du mandat du Comité. Enfin, cela a encore été un privilège pour moi de voyager cette année avec mes amis, M. David Okpik et M. Eli Angiyou, et de continuer d'apprendre de leur savoir inuit.



Michael Barrett
Kuujjuaq, avril 2006

Mandat

Le CCEK a été créé en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Il est régi tant par la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) que par la Loi sur les règlements de revendications des autochtones de la Baie James et du Nord québécois (L.C. 1976-1979, c. 32). Le CCEK est un organisme consultatif en matière de protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik auprès des gouvernements responsables. Il est donc l'intermédiaire privilégié et officiel des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que de l'ARK et des villages nordiques.

Le CCEK a pour mandat :

- de surveiller le régime de protection de l'environnement et du milieu social mis en place conformément au chapitre 23 de la CBJNQ;
- de conseiller les gouvernements sur des questions d'importance touchant la mise en œuvre du régime de protection de l'environnement et du milieu social et du régime d'utilisation des terres;
- de veiller à la bonne marche du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de recommander des modifications ou d'examiner les modifications de tierces parties portant sur le processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social;
- de conseiller les gouvernements et l'ARK lorsqu'ils formulent des lois, des règlements ou des politiques concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres, ou lorsqu'ils les modifient;
- de réviser les lois, les règlements, les politiques et les procédures administratives concernant l'environnement, le milieu social et l'utilisation des terres.

Le CCEK peut aussi fournir une assistance technique aux villages nordiques et à l'ARK.

Toutes les décisions et recommandations du CCEK sont communiquées au gouvernement du Québec et au gouvernement du Canada, ainsi qu'aux administrations régionale et locales concernées, afin qu'ils les étudient et y donnent suite.

Composition

Le CCEK est un organisme tripartite composé de neuf membres qui sont remplacés à la discrétion des parties qui les ont nommés. Le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada et l'ARK nomment chacun trois membres. Chaque année, la présidence et la vice-présidence sont assumées à tour de rôle par différents membres conformément à l'article 23.5.5 de la CBJNQ.

M^{me} Denyse Gouin, membre nommé par le gouvernement du Québec, a quitté le CCEK en septembre 2005.

En 2005-2006, la composition du CCEK était la suivante :

Président



M. Michael Barrett. Directeur adjoint du Service des ressources renouvelables, de l'environnement et de l'aménagement du territoire de l'ARK, M. Barrett joue depuis une trentaine d'années un rôle actif dans la région. Il compte parmi ses réalisations la mise en œuvre du Programme d'aide aux Inuits pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, la mise en œuvre de dispositions de la CBJNQ relatives à l'environnement et la réalisation de programmes de protection de l'environnement. Il a été membre du CCEK depuis ses débuts jusqu'à 1990 et, plus récemment, de 1999 à aujourd'hui.

Vice-président



M. Eli Angiyou. M. Angiyou habite à Akulivik, où il a occupé la fonction de maire de 1998 à 2000. Chasseur et employé de l'ARK, il assure un suivi des activités de chasse et de pêche des Inuits dans les eaux côtières du Nunavik. Il est membre du CCEK depuis 2001.

Autre membre nommé par l'ARK



M. David Okpik. Chasseur aîné de Quaqtaq, M. Okpik a été et est toujours très actif dans les dossiers locaux et régionaux relatifs à l'environnement. Il est membre de la Commission sur la qualité de l'environnement Kativik depuis 1980 et a été membre du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social pour le territoire situé au nord du 55^e parallèle de 1997 à 2000. Il est membre du CCEK depuis 2000.

Membres nommés par le gouvernement du Québec



M. Jean Couture. Avocat et membre du Barreau du Québec depuis 1982, M. Couture a été conseiller à la Direction des affaires intergouvernementales du ministère de l'Environnement du Québec. Il a également travaillé dans les domaines du droit autochtone et des relations avec les Autochtones. Nommé par le gouvernement du Québec, il est membre du CCEK depuis 2001.



Mme Paule Halley. Docteure en droit, avocate et professeure titulaire à la Faculté de droit de l'Université Laval, Mme Halley est également titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit de l'environnement. Elle est membre du CCEK depuis 1999.



Mme Denyse Gouin. Détentrice d'un baccalauréat en biochimie et d'une maîtrise en sciences de l'eau, Mme Gouin a occupé différents postes de gestion au MDDEP. Elle est directrice générale du Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Membres nommés par le gouvernement du Canada



Mme Suzanne Larochele. Négociatrice principale au Bureau de la mise en œuvre de la CBJNQ d'Affaires indiennes et du Nord Canada, Mme Larochele travaille également à la Direction de la négociation et de la mise en œuvre des ententes. Elle est membre du CCEK depuis 2002.

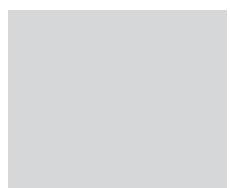


M. Gilles H. Tremblay. Titulaire d'une maîtrise en océanographie et chimiste de formation, M. Tremblay est présentement conseiller aux programmes à la Direction régionale des océans et de l'environnement de Pêches et Océans Canada, région du Québec. Il a travaillé pendant plusieurs années en recherche sur l'environnement marin et sur les contaminants. Il est membre du CCEK depuis 2002.



M. Claude Abel. Titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en géologie, il est depuis 1995 analyste de projets communautaires des Programmes intégrés sur les écosystèmes et la mobilisation du public d'Environnement Canada. En tant qu'employé du Service météorologique du Canada, il a habité pendant quatre ans dans plusieurs villages du Nunavik. Nommé par le gouvernement du Canada, il est membre du CCEK depuis 1997.

Secrétaire exécutive



Mme Nancy Dea. Titulaire d'un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en études environnementales de l'Université Saint Mary's, située à Halifax, en Nouvelle-Écosse, Mme Dea s'est établie au Nord en 2004. Elle est employée à temps plein du CCEK depuis octobre 2005.

Secrétariat

Le siège social du CCEK est situé à Kuujjuaq, au Nunavik. Les coordonnées pour joindre le secrétariat sont les suivantes :



La secrétaire exécutive gère le registre public des décisions et des documents officiels du CCEK. Elle prépare et assure le suivi des réunions. Elle rédige la correspondance officielle, des mémoires, des avis, le rapport annuel, de même que les procès-verbaux des réunions. Elle s'occupe de la comptabilité quotidienne. Elle exerce une vigie en ce qui concerne les changements de politiques gouvernementales et de dispositions législatives ou réglementaires qui relèvent du mandat du CCEK. Elle assure la liaison entre les membres du CCEK et entre ces derniers et les divers intervenants régionaux, provinciaux et fédéraux. Elle fournit également de l'assistance technique au président et aux membres et les aide dans la réalisation des tâches qui leur incombent.

Logo

Description du logo du CCEK



Le logo porte au centre, un paysage abstrait représentant l'environnement (la terre, la mer et le ciel), source des traditions du peuple inuit. Des ondulations dans la partie supérieure du cercle suggèrent la présence d'aurores boréales, symbole irréfutable du Nord. De plus, la ligne blanche qui traverse le centre du logo représente la neige et la glace. La partie centrale du logo est entourée par trois formes anthropiques qui se donnent la main, chacune des formes représentant une des trois entités qui composent le CCEK : l'ARK, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. De plus, ces formes humaines soulignent les efforts de tous pour la protection de l'environnement du Nunavik et évoquent l'aspect social des travaux du CCEK. Le bleu rappelle le climat arctique du territoire d'application des travaux du CCEK. Enfin, les couleurs du logo du CCEK rappellent celles du logo de la CBJNQ, entente marquante dans l'histoire du Nunavik et en vertu de laquelle le CCEK a été créé.

Réunions

Entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006, le CCEK a tenu quatre réunions, tel qu'il est prescrit dans la CBJNQ. Ces réunions ont eu lieu aux dates et aux endroits suivants :

- 104^e réunion : Les 5, 6 et 7 juillet 2005 à Inukjuak
105^e réunion : Les 15 et 16 décembre 2005 à Mont-Joli
106^e réunion : Le 10 février 2006 par vidéoconférence
107^e réunion : Les 29, 30 et 31 mars 2006 à Kuujjuaq

Le nombre de membres présents et l'identité des invités sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Réunions 2005-2006 : N^{bre} de membres, invités et observateurs

104 ^e réunion		105 ^e réunion		106 ^e réunion		107 ^e réunion	
N ^{bre} de membres		N ^{bre} de membres		N ^{bre} de membres		N ^{bre} de membres	
ARK :	2	ARK :	2	ARK :	2	ARK :	1
Canada :	3	Canada :	2	Canada :	3	Canada :	3
Québec :	3	Québec :	2	Québec :	1	Québec :	2
Invités : M. Abraham, ARK A. Moorhouse, VNI S. Inukpuk ARK J. Williams, VNI		Invités : I. Mayr, EC L. Olivier, EC R. Nadeau, PCO				Invités : S. Tukkiapik, ARK B. Doidge, CRN C. Furgal, CNSN M. Abraham, CNSN J. Annahatak, CNSN C. Larrivée, ARK W. Giroux, MDDEP J. Laberge, MDDEP G. Paré, MDDEP F. St-Martin, MDDEP D. Berrouard, MDDEP A. Hébert, MDDEP	

Sources : Procès-verbaux adoptés des 104^e, 105^e, 106^e et 107^e réunions du CCEK.

- ARK Administration régionale Kativik
CNSN Comité de la nutrition et de la santé du Nunavik
CRN Centre de recherche du Nunavik
EC Environnement Canada
MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
POC Pêches et Océans Canada
VNI Village nordique d'Inukjuak

Communications

Trois sous-comités ont poursuivi leurs travaux, afin d'examiner certaines questions ou assurer le suivi de dossiers jugés prioritaires par le CCEK. Ces sous-comités, qui réunissent au moins un membre de chacune des parties, sont les suivants :

- sous-comité sur les initiatives d'amélioration de l'environnement au Nunavik;
- sous-comité sur la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ;
- sous-comité administratif.

Par ailleurs, plusieurs conférences téléphoniques ont été tenues entre les réunions régulières du CCEK, afin d'aborder des dossiers qui exigeaient une solution urgente; le quorum a été atteint à toutes les conférences téléphoniques.

Le secrétariat du CCEK a entretenu des relations étroites avec l'ARK, la Société Makivik, les villages nordiques, le MDDEP et avec les secrétariats du CCEBJ et du CCCPP. Le CCEK échange avec eux des informations pertinentes et participe à des dossiers conjoints.

Le retour du secrétariat à Kuujjuaq en 2002 a permis au CCEK de jouer un plus grand rôle dans les divers dossiers régionaux. En effet, la secrétaire exécutive a participé à plusieurs conférences, ateliers et réunions organisés au Nunavik. Le CCEK s'est ainsi tenu informé des événements touchant l'environnement et a intensifié ses contacts avec les gens de la région.

Notamment, la secrétaire exécutive a eu l'occasion d'accompagner les représentants du gouvernement du Québec lors de leur tournée d'inspections environnementales au Nunavik. La secrétaire a ainsi pu affirmer la présence du CCEK dans les communautés et mieux faire connaître son rôle en plus de se familiariser avec les inspections environnementales du MDDEP. La secrétaire exécutive a également participé à un atelier et à une réunion portant sur des sources d'énergie alternatives organisés par ITK à Inukjuak du 13 au 15 février 2006.

Orientations, objectifs et réalisations

Au cours de l'exercice financier 2005-2006, le CCEK a poursuivi les grands objectifs contenus dans son Plan d'action et budget quinquennaux (2003-2008). Les réalisations en lien avec ce plan d'action sont résumées dans le tableau qui suit.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Augmenter la contribution du CCEK quant à son rôle conseil et de surveillance. Le CCEK formulera des propositions aux gouvernements concernant l'énoncé de lois ou de règlements, ou la mise en place de mesures qu'il jugera utiles ou nécessaires pour la protection de l'environnement et du milieu social du Nunavik.	Examiner les modifications apportées aux textes législatifs des gouvernements concernant l'environnement nordique en tenant compte des spécificités du Nunavik et, pour ce faire, procéder aux consultations avec le milieu et faire appel à des spécialistes lorsque nécessaire; suite à ses analyses, fournir des avis et des recommandations pertinentes aux gouvernements concernés.	Au cours de l'année, le CCEK s'est penché sur les textes législatifs ou administratifs suivants : <ul style="list-style-type: none">- Règlement sur les halocarbures;- Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés;- Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable;- Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres;- Plan régional de développement du territoire public;- Plan de développement durable du Québec et avant-projet de loi sur le développement durable;- Répertoire des inventaires portant sur les sites contaminés et les contaminants locaux dans le Nord du Québec;- Le développement des infrastructures routières au Nunavik;- Modifications proposées à la Loi sur les parcs et à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel.
	Examiner certaines mesures mises en place par les gouvernements concernés relatives à la mise en œuvre ou au contrôle d'activités et émettre les avis et recommandations pertinents se dégageant de l'examen; au besoin, proposer la mise en place de mesures adéquates ou nécessaires. Faire le suivi quant à la réception et aux impacts des avis et recommandations soumis par le CCEK.	
	Faire connaître l'existence et le mandat du CCEK auprès des instances et des responsables gouvernementaux dont la mission et les actions concernent ou ont des répercussions sur le régime de protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	<ul style="list-style-type: none">- Distribution d'une affiche expliquant le mandat du CCEK et indiquant son adresse;- Entretien et établissement de liens avec les gouvernements du Canada et du Québec, de même qu'avec divers organismes œuvrant au Nunavik (CCCP, etc.);- Crédit d'un site Web accessible au public;- Impression de papier, d'enveloppes et de cartes d'affaires portant le logo du CCEK.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Étudier les mécanismes et les processus d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le CCEK poursuivra son travail auprès des gouvernements responsables, afin d'assurer le respect de la CBJNQ lors de l'élaboration de projets pouvant avoir des impacts sur l'environnement nordique et sur le milieu social.	Intervenir de manière efficace auprès des autorités responsables, afin d'assurer le respect de la CBJNQ et des droits particuliers qu'elle accorde à l'environnement et aux communautés nordiques.	- Projet de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ (en cours).
	Faire le bilan de la mise en œuvre du chapitre 23 de la CBJNQ par les autorités responsables.	
	Examiner les cas de chevauchements de régimes d'évaluation des impacts.	- Suivi des mesures prises à la suite de la présentation au Comité permanent sur l'environnement et le développement durable à Ottawa du document intitulé Avis et recommandations du CCEK sur la double procédure fédérale d'évaluation environnementale appliquée au Nunavik.
	Faire le suivi des projets d'infrastructures maritimes au Nunavik, du dossier de la ligne Mid-Canada et de la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik.	- L'évolution de ces dossiers a été suivie de près par les membres du CCEK tout au cours de l'année.
	Examiner les projets d'harmonisation proposés par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale.	- L'évolution de ce dossier a été suivie par les membres du CCEK tout au cours de l'année.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Assurer le lien avec la population du Nunavik et un soutien auprès de l'administration régionale et des municipalités locales par la transmission d'avis et d'aide technique. Le CCEK favorisera une participation plus effective des Inuits ou de leurs représentants à ses travaux, tant à titre de détenteurs de connaissances concrètes et précises des problèmes et des situations portés à l'attention du CCEK, qu'à titre de bénéficiaires privilégiés de son expertise et de ses interventions visant la protection de l'environnement et du milieu social au Nunavik.	Définir une politique de relations (échange d'informations, consultation, etc.) avec les instances gouvernementales locales et régionales du Nunavik, notamment en ce qui a trait aux thématiques environnementales sur lesquelles le CCEK est amené à se prononcer. Soutenir les instances gouvernementales du Nunavik, afin de s'assurer qu'une information adéquate et bien adaptée soit véhiculée auprès de la population, que les effets du développement ayant un impact sur le bien-être et la sécurité des populations soient connus, que les impacts réels, positifs ou négatifs, soient connus pour que, le cas échéant, des choix puissent être faits et des actions entreprises.	- Information sur les inspections environnementales en milieu nordique du MDDEP; - Rencontre de représentants du Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. - Participation à des projets conjoints avec l'ARK (recyclage, gestion des matières résiduelles, etc.); - Atelier réunissant différents interlocuteurs dans le but de favoriser la prise de décision et la collaboration de groupes en vue d'améliorer l'environnement : - Rencontre des représentants du MDDEP lors de leur tournée d'inspections environnementales au Nunavik; - Atelier sur l'énergie à Inukjuak en février 2006; - Échanges informels avec le CCEBJ et le CCCPP.
	Inviter, à l'occasion, des personnes-ressources et des représentants élus à participer à des réunions.	Au cours de l'année, le CCEK a reçu les invités suivants : - Minnie Abraham, technicienne en environnement, ARK, 104 ^e réunion; - Andy Moorhouse, maire, Village nordique d'Inukjuak, 104 ^e réunion; - Shaomik Inukpuk, agent des ressources renouvelables, ARK, 104 ^e réunion; - Johnny Williams, gérant municipal, Village nordique d'Inukjuak, 104 ^e réunion; - Isabelle Mayr, analyste principale de la politique, EC, 105 ^e réunion; - Lucie Olivier, conseillère scientifique, EC, 105 ^e réunion; - Richard Nadeau, directeur, Direction régionale des océans et de l'habitat, POC, 105 ^e réunion; - Sammy Tukkiapik, conseiller en recherche inuit, ARK, 107 ^e réunion; - Bill Doidge, directeur, CRN, 107 ^e réunion; - Chris Furgal, codirecteur, Centre Nasivvik, 107 ^e réunion; - Minnie Abraham, présidente intérimaire, CNSN, 107 ^e réunion; - Jimmy Annahatak, CNSN, 107 ^e réunion; - Caroline Larrivée, aménagiste, ARK, 107 ^e réunion; - Wendy Giroux, Service des aires protégées, MDDEP, 107 ^e réunion; - Joanne Laberge, chef, Service des aires protégées, MDDEP, 107 ^e réunion; - Guy Paré, Service des aires protégées, MDDEP, 107 ^e réunion; - Françoise St-Martin, Direction des affaires juridiques, MDDEP, 107 ^e réunion; - Daniel Berrouard, coordonnateur aux affaires autochtones, MDDEP, 107 ^e réunion; - Alain Hébert, Direction du patrimoine écologique et des parcs, MDDEP, 107 ^e réunion.
	Souligner les réalisations locales bénéfiques pour l'environnement et ainsi encourager les organisations gouvernementales ou privées, ainsi que les individus à se soucier de la qualité de l'environnement au Nunavik.	- Envoi de la candidature du garage municipal d'Inukjuak au concours les Phénix de l'environnement pour les efforts que le personnel du garage déploie pour éliminer les huiles usagées de la communauté; - Publication dans le <i>Makivik Magazine</i> d'une annonce pour souligner le succès des communautés qui ont envoyé leurs pneus hors d'usage au sud pour qu'ils y soient recyclés.

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	RÉALISATIONS
Examiner les questions environnementales préoccupantes et prioritaires selon une approche globale, préventive et proactive. Le CCEK interviendra, au cours des prochaines années, sur des dossiers prioritaires correspondant aux préoccupations des habitants du Nunavik par rapport à leur environnement. Il examinera les questions et les projets soumis à son attention, de façon assez large, pour en dégager les impacts environnementaux, notamment par rapport à la protection de l'intégrité écologique et par rapport aux effets sur le milieu social. Le CCEK est soucieux d'agir, lorsque cela est possible, de façon préventive et proactive, c.-à-d. de proposer des législations ou d'autres mesures avant même que des problèmes ne surgissent ou ne s'amplifient.	Amorcer ou poursuivre l'étude ou le suivi des dossiers tels que la caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés, l'économie d'énergie, le recyclage ou la récupération, la qualité de l'eau potable, les changements climatiques, le développement des parcs, la gestion des matières résiduelles (p. ex. ménagères, commerciales, dangereuses), etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du projet de caractérisation des sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik; - Poursuite des démarches visant à améliorer la gestion des matières résiduelles au Nunavik (rencontre avec les municipalités, coopération avec l'ARK pour faire progresser des projets reliés aux matières résiduelles); - Participation à une réunion à Inukjuak au sujet des sources d'énergie alternatives pour le Nunavik; - Élaboration d'un projet d'affiche sur les espèces d'oiseaux en péril au Nunavik; - Aide en vue d'obtenir des fonds pour le parachèvement d'un guide sur de flore du Québec nordique.
	Intervenir de façon pertinente et efficace dans les dossiers qui le nécessitent, afin que les droits des Inuits soient respectés et que la protection de l'environnement et du milieu social soit assurée.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à un atelier sur l'énergie à Inukjuak organisé par ITK; - Analyse de rapports sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik; - Embauche d'un consultant pour continuer les travaux de révision des annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ.

Activités 2005–2006

Chapitre 23 de la CBJNQ : Révision des annexes 1 et 2

Les annexes 1 et 2 du chapitre 23 de la CBJNQ présentent les listes des projets de développement au nord du 55^e parallèle obligatoirement soumis ou non au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Même si la CBJNQ prévoit une révision quinquennale des annexes (articles 23.3.12 et 23.3.13), à ce jour aucun projet de révision n'a été mené à terme. Le CCEK a entrepris d'étudier l'application du processus d'évaluation et d'examen des répercussions des projets dans le Nord québécois en vertu du chapitre 23 de la CBJNQ. Le CCEK souhaite améliorer le processus et le moderniser tout en respectant l'autonomie gouvernementale des Autochtones, en conformité avec la CBJNQ. À la fin de l'exercice financier 2005-2006, un document définitif en était à l'étape de finalisation.

Eau potable

À l'automne 2004, le gouvernement du Québec a proposé un projet de règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable au Québec. Soucieux d'adapter ce règlement aux besoins du Nunavik, le CCEK a planifié une rencontre entre les principaux intervenants dans le domaine. Ainsi, des représentants de l'ARK, du bureau du MDDEP de Québec et de la direction régionale du MDDEP à Rouyn-Noranda se sont réunis, afin de discuter de certaines des modifications proposées dans le projet de règlement. Les diverses parties ont ainsi eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et de recevoir des explications. À la lumière des commentaires qui ont ressorti de la réunion, le CCEK a formulé des recommandations au MDDEP. Le nouveau règlement modifié a été édicté en mai 2005.

Au cours de la 105^e réunion du CCEK qui a eu lieu en décembre 2005, les membres ont examiné le règlement modifié et ont constaté que les recommandations provenant des organismes du Nunavik avaient bien été intégrées au texte.

Gestion des matières résiduelles et recyclage

En 2003, le CCEK et l'ARK ont demandé à RECYC-Québec une aide financière pour élaborer un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik. Cette demande a été refusée en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un tel plan. Depuis, les difficultés que représentent la gestion et le recyclage des matières résiduelles au Nunavik ont été discutées lors de la 98^e réunion du CCEK en 2003 et lors de sa 103^e réunion en 2005 avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair.

En parallèle, le CCEK a confié à la firme Pesca Environnement le mandat d'examiner le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles au Nunavik. Un des représentants de la firme est venu présenter les résultats du rapport intitulé « Recommendations for Residual Material Management in Nunavik ». Le rapport souligne l'importance de faire un plan de gestion des matières résiduelles pour le Nunavik. La région est fortement pénalisée par le Décret n° 357-2002 puisque, sans cette aide financière, les villages ne sont pas en mesure d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles. De plus, les organismes subventionnaires exigent des demandeurs d'avoir un plan de gestion pour être admissibles à des fonds. Pour l'instant, l'ARK et les municipalités du Nunavik n'ont pas les moyens ni les ressources qualifiées pour faire un plan de gestion des matières résiduelles.

Contenants consignés

Grâce aux démarches conjointes du CCEK et de l'ARK au cours de l'année 2003-2004, un appareil pour comprimer les canettes d'aluminium a été installé dans la communauté de Kuujjuaq. À l'été 2004, soit seulement six mois après la mise en place de l'appareil dans le magasin Newviq'vi, plus de 350 000 canettes avaient été récupérées. En 2005, la récupération des canettes s'est poursuivie et a donné d'aussi bons résultats.

Pneus hors d'usage

Au cours des deux dernières années, le CCEK a entrepris de mettre sur pied un projet de recyclage des pneus hors d'usage au Nunavik en encourageant les municipalités à profiter du Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage 2002-2008. Dans le cadre du Programme, le gouvernement du Québec, en collaboration avec RECYC-Québec, joue un rôle actif dans la gestion durable des pneus hors d'usage. Au cours de l'été 2005, les municipalités de Kuujjuaq et de Salluit ont bénéficié de l'aide financière de RECYC-Québec pour organiser une collecte des pneus hors d'usage, qu'elles ont ensuite expédiés à Montréal, afin qu'ils y soient recyclés. Ce projet se poursuivra au cours des prochains étés.

Huiles usagées

Selon l'étude de faisabilité intitulée « Feasibility Study: Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik », le Nunavik compte environ 175 000 litres d'huiles usagées entreposées qui menacent l'environnement. La firme Pesca Environnement, auteure de l'étude, conseille de mettre en place un plan de gestion des huiles usagées au Nunavik et de favoriser l'acquisition de fournaises qui brûlent ce type d'huile. Appuyée par le CCEK, l'ARK a immédiatement pris des mesures en ce sens. Elle a ainsi obtenu du financement du gouvernement du Canada en mars 2005, afin de faire l'achat de fournaises qui brûlent les huiles usagées. Il importe de souligner à ce chapitre que le Village nordique d'Inukjuak récupère déjà les huiles usagées, afin de les brûler dans la fournaise de son garage municipal.

En 2004, le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés. Le 18 mars 2005, le CCEK a écrit à la sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, afin de savoir dans quelle mesure le MDDEP pourrait aider les villages nordiques à appliquer ce règlement au Nunavik. Il est en effet difficile actuellement d'appliquer le Règlement dans les villages nordiques du Nunavik en raison du non-assujettissement de la région Nord-du-Québec au Décret n° 357-2002, lequel n'autorise l'octroi de fonds qu'aux municipalités régionales du Québec tenues de produire un plan de gestion des matières résiduelles. À la fin de 2004-2005, le CCEK a reçu un accusé de réception de la part du cabinet de la sous-ministre.

Déchets nucléaires

En 2004, la SGDN a soumis un document au grand public pour fins d'examen et de commentaires. Il s'agit du premier de trois documents de discussion qui seront publiés dans le cadre du processus mis en œuvre par la SGDN pour étudier les méthodes de gestion à long terme des déchets nucléaires du Canada. ITK a reçu le mandat de consulter les Inuits du Canada à ce sujet. Un des quatre dialogues organisés par ITK a été tenu à Kuujjuaq les 27 et 28 janvier 2005. Deux membres du CCEK et la secrétaire exécutive ont participé à ce dialogue.

Des experts ont animé la présentation qui consistait, d'une part, à exposer les différentes solutions d'entreposage actuellement envisagées et, d'autre part, à présenter les dangers associés à l'exposition aux résidus irradiés. Les

sites d'entreposage de déchets nucléaires actuellement utilisés au Canada atteignent presque leur capacité maximale. La SGDN souhaite maintenant trouver un endroit unique pour l'entreposage à long terme de tous les résidus irradiés générés au Canada.

Le Québec génère une faible quantité de déchets nucléaires par rapport à la province de l'Ontario qui, à elle seule, génère près de 90 % des déchets nucléaires du Canada. Les Inuits présents au dialogue ont clairement affirmé qu'ils ne souhaitaient pas endosser l'une ou l'autre des solutions d'entreposage proposées. Les Nunavimmiut ont exprimé leur volonté que le Québec limite son utilisation d'énergie nucléaire, afin de générer le moins de déchets irradiés possible. De plus, les Inuits du Nunavik présents au dialogue ont vivement manifesté leur opposition à ce que leur territoire devienne l'hôte d'un site d'élimination potentiel pour les déchets nucléaires du Canada.

Le 9 juin 2005, le conseil d'administration d'ITK a adopté une résolution visant à protéger l'Arctique canadien de devenir un site possible pour la gestion à long terme des déchets nucléaires au Canada. À la suite de l'adoption de la résolution, ITK a publié en anglais le document intitulé *Final Report on the National Inuit-Specific Dialogues on the Long-Term Management of Nuclear Waste in Canada: Determining the National Inuit-Specific Perspective*, ainsi qu'une affiche résumant les principaux points de la résolution.

Déchets dangereux

En 2005, l'ARK a financé un programme de formation, afin que des membres de diverses communautés soient en mesure de manipuler, d'entreposer et d'expédier par bateau des déchets dangereux tels que des huiles usagées, de l'antigel et des déchets de garage. Un consultant d'une entreprise spécialisée en gestion des matières dangereuses et en formation à ce sujet a visité cinq villages nordiques en compagnie d'un technicien en environnement de l'ARK, soit Kangirsuk, Salluit, Kangiqsualujuaq, Quaqtaq et Kuujjuaq. Le programme de formation portait sur des sujets tels que les dangers chimiques, la planification d'urgence, l'identification de déchets dangereux, les pratiques et les solutions en matière de gestion, les règlements environnementaux fédéraux et provinciaux, la préparation des déchets dangereux en vue de leur transport maritime et de leur recyclage et, enfin, les options de traitement des déchets dangereux dans le sud de la province. La secrétaire exécutive a assisté à la première séance de formation qui a eu lieu à Kangirsuk. La formation se poursuivra l'an prochain et chaque communauté aura la chance d'y participer.

Tri dans les dépôts en milieu nordique

Au mois d'août 2004, l'ARK a reçu et partagé avec le CCEK les résultats d'une étude de faisabilité intitulée « Feasibility Study: Recycling of Scrap Metal and Hazardous Waste in Nunavik », produite par Pesca Environnement à la demande de l'ARK. Le rapport fait état de l'importance de mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles au Nunavik qui couvre tous les types de déchets et qui pourrait s'appliquer à tous les villages nordiques. On y propose de prendre des mesures en ce sens dans les plus brefs délais, car l'absence de gestion des matières résiduelles pourrait avoir des répercussions néfastes pour les générations futures. De plus, le rapport encourage à la prudence en ce qui concerne le projet de tri dans les dépôts en milieu nordique. Il préconise la réalisation d'un projet pilote avant d'entreprendre des démarches dans chaque village du Nunavik. Enfin, on conseille d'effectuer des consultations publiques à ce sujet dans les villages.

L'ARK se penche sur un projet de tri dans les dépôts des villages du Nunavik, afin d'augmenter la viabilité de tels dépôts en revalorisant les matériaux mis au rebut qui ont une valeur marchande. Le projet consiste à trier ces matériaux et à les entreposer adéquatement en vue de les transporter dans le sud de la province

où ils seraient vendus. Les recettes provenant de telles ventes retourneraient aux municipalités, afin qu'elles puissent financer une partie des opérations de ce processus.

Entre autres mesures prometteuses en vue de mettre en place un programme de gestion des matières résiduelles, il y a l'élimination des déchets dangereux tels que les batteries, les huiles usagées, les déchets contaminés et les pneus hors d'usage. L'élimination des déchets qui sont les plus néfastes pour l'environnement est un premier pas essentiel dans le processus de triage des déchets dans les dépôts en milieu nordique.

Production et conservation d'énergie

Au cours de l'année, le CCEK a suivi les principaux faits nouveaux concernant le plan environnemental d'Hydro-Québec et a continué d'appuyer la recherche pour le développement de méthodes dites « vertes » de production d'énergie au Nunavik.

En février 2005, la secrétaire exécutive a participé à un atelier sur l'énergie organisé à Inukjuak par ITK, en partenariat avec le Village nordique d'Inukjuak et la Corporation foncière Pituvik. L'atelier portait, d'une part, sur les énergies alternatives auxquelles pourraient avoir recours la municipalité d'Inukjuak et toute la région du Nunavik et, d'autre part, sur la sensibilisation du public à ces types d'énergie.

Au cours de son séjour à Inukjuak, la secrétaire exécutive a aussi assisté à la première réunion du groupe de travail sur l'énergie, un réseau de représentants d'organismes inuits nationaux et régionaux, de professionnels de l'énergie en milieu inuit et d'experts invités. Le réseau est organisé par ITK et financé par le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques.

Aires protégées et diversité biologique

En février 2006, le CCEK a reçu une correspondance de M. Léopold Gaudreau, sous-ministre adjoint du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'informant des nouvelles propositions relatives aux mesures réglementaires devant être prises à l'égard du programme d'activités dans les réserves aquatiques et les réserves de biodiversité. Il était également question de la révision d'autres mesures relatives à la conservation du patrimoine naturel pouvant entraîner des modifications à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et à la Loi sur les parcs.

En mars 2006, des représentants de la Direction du patrimoine écologique et des parcs du MDDEP ont pris part à la 107^e réunion du CCEK, afin de présenter les modifications que l'on prévoit apporter aux plans de conservation des réserves de biodiversité (39) et des réserves aquatiques (7) existantes et à venir. Les invités ont également présenté les modifications que l'on propose d'apporter à la Loi sur les parcs et à la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et qui entraîneraient principalement des répercussions sur les réserves de biodiversité et réserves aquatiques projetées et permanentes, ainsi que leurs programmes d'activités.

Le MDDEP a demandé conseil au CCEK et l'a invité à formuler des recommandations concernant les modifications que l'on propose d'apporter aux plans de conservation, ainsi qu'aux deux lois, en ce qui a trait aux répercussions qu'entraîneront ces modifications sur le développement d'aires protégées au Nunavik.

Forêt

Conformément à l'article 23.5.34 de la CBJNQ :« Lorsqu'il prépare un plan d'aménagement des forêts de la Couronne et de l'exploitation forestière, le ministère des Terres et Forêts [aujourd'hui le MRNF] transmet ce projet au Comité consultatif pour qu'il l'étudie et le commente avant de l'approuver ». Ainsi, le CCEK se penche sur tout ce qui a trait à la forêt au Nunavik.

Le mandat de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise (ci-après nommée la Commission), créée en novembre 2003, vise tout autant à protéger le patrimoine forestier qu'à assurer le maintien de la productivité de cette ressource et des emplois qui y sont reliés. En 2004, le CCEK a transmis un avis à la Commission dans lequel il a fait les trois recommandations suivantes :

1- Le Comité consultatif de l'environnement Kativik recommande à la Commission la création d'un groupe de recherche qui aurait comme but de rassembler et de compléter les connaissances actuelles sur la ressource forestière du Nunavik. Ce groupe veillerait à faire l'analyse et l'intégration des connaissances nécessaires (efficacité du reboisement, qualité du sol, récoltes après feu, etc.) pour protéger et conserver la matière ligneuse du Nunavik.

2- Avant l'obtention des résultats issus de la recommandation précédente -sauf pour utilisation personnelle- le CCEK recommande à la Commission de suspendre toutes activités (coupe, récolte de bois, etc.) qui pourraient contribuer au déclin de la ressource forestière du Nunavik. La suspension de ces activités devrait se faire et être maintenue tant que les effets ne seront pas connus et qu'il n'existera pas de plan de gestion permettant le retour intégral, dans un délai raisonnable, de la situation avant le déclin de la ressource forestière et des écosystèmes qui lui sont associés.

3- Le plan de gestion des forêts au-delà du 55^e parallèle doit respecter le principe de conservation, le droit d'exploitation des ressources fauniques des Inuits reconnu au chapitre 24 de la CBJNQ et doit respecter les dispositions de la CBJNQ en matière de protection environnementale (chapitre 23).

Le 14 décembre 2004, M. Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt et à la Faune, a rendu public le rapport final de la Commission. Dans ce rapport, il est question des liens particuliers qu'entretiennent les Premières nations avec les milieux forestiers. Le chapitre 8 traite précisément de la dimension autochtone dans la gestion des forêts du Québec. Ce chapitre accorde une attention spéciale aux aspects de communication, de participation et de conservation régionale lors de la planification des activités d'aménagement forestier. À cet égard, le lecteur est prié de consulter les préoccupations du CCEK (citées à la page 242 du rapport final). La Commission se dit « ...sensible à ces préoccupations » et elle « invite fortement le MRNFP [aujourd'hui le MRNF] et le CCEK à élaborer conjointement une stratégie pour améliorer les connaissances sur les ressources forestières au Nunavik ».

En 2005, un groupe de travail sur la forêt au Nunavik, composé de représentants de la Société Makivik, des corporations foncières, des villages nordiques, du CCEK et de l'ARK, a été créé à la suite d'une demande provenant de certains résidants de Kangiqsualujuaq et de Kuujjuaq, deux villages situés à proximité de ressources forestières, qui souhaitent explorer la possibilité d'exploiter ces ressources. Un projet pilote de coupe de bois dans deux territoires prévus à l'alinéa 6.3.1 de la CBJNQ est proposé. Comme il s'agit d'une nouvelle activité dans la région, le groupe de travail a convenu qu'il fallait réaliser des études, afin que l'exploitation de ces ressources se fasse dans le respect des principes de développement durable. Les connaissances sur les ressources forestières du Nunavik étant très limitées, on a décidé de dresser l'inventaire forestier de la région. Un rapport final à cet égard devrait être produit au cours de 2006.

En novembre 2005, le CCEK a envoyé une lettre au comité de travail, afin de lui faire part de sa position quant au projet pilote de coupe de bois. Dans sa lettre, le CCEK a réitéré les trois recommandations qu'il avait faites à la Commission d'étude sur la gestion de la forêt québécoise quant au manque de connaissance des forêts de la région et à la nécessité de créer un groupe chargé d'étudier les ressources forestières du Nunavik.

Développement durable

En novembre 2004, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, a rendu public le Plan de développement durable du Québec accompagné d'un avant-projet de loi sur le développement durable. Le CCEK a produit un avis à l'égard de ces deux documents et l'a remis le 15 février au MDDEP.

Dans son avis, le CCEK a salué l'initiative du gouvernement du Québec. Il y a aussi souligné l'avant-gardisme de la CBJNQ, signée en 1975. La CBJNQ représente un outil favorisant le développement durable au Nunavik depuis plus de 25 ans. En outre, le CCEK a proposé dans son avis d'ajouter dans l'avant-projet de loi les termes « populations autochtones », afin de préciser leur rôle particulier. Enfin, le CCEK a présenté dans son avis une liste d'actions au Nunavik qui soutiennent les principes de développement durable et d'autres qui y contreviennent.

En 2005, le CCEK a envoyé une lettre au ministre Mulcair, afin de lui présenter ses commentaires concernant les changements qu'a apportés le MDDEP à l'avant-projet de loi sur le développement durable déposé en décembre 2004. La lettre faisait également mention des recommandations qu'avait formulées le CCEK à Kuujjuaq le 1^{er} mars 2005. Un accusé de réception de la lettre a été reçu le 13 octobre 2005.

Dans une autre lettre envoyée au ministre le 6 décembre 2005, le CCEK a proposé d'ajouter une clause à l'avant-projet de loi précisant que le commissaire au développement durable doit contacter le CCEK pour toute question relative au régime de protection de l'environnement et du milieu social lorsqu'il rédigera son rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable. Le CCEB a présenté une demande similaire.

Communication et information

Depuis le retour du secrétariat du CCEK à Kuujjuaq en 2002, le CCEK est mieux connu des organismes autochtones œuvrant au Nunavik et de plusieurs intervenants des gouvernements fédéral et provincial. La collaboration des organismes autochtones aide le CCEK dans l'accomplissement de ses tâches. C'est pourquoi le CCEK a maintenu ses efforts de sensibilisation et d'information visant à expliquer son rôle et son mandat. À cet égard, la page Web traitant du CCEK : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/ccek.htm> a été mise à jour et un site Web entièrement consacré au CCEK est actuellement en construction. La distribution d'affiches encourageant les résidants du Nunavik à consulter le CCEK s'ils ont des questions au sujet de l'environnement se poursuit. Par ailleurs, une lettre décrivant le mandat du CCEK et indiquant les coordonnées de son secrétariat a été envoyée à chaque maire nouvellement élu au Nunavik.

Par ailleurs, la Société Makivik publie régulièrement un bulletin d'information sur la fusion de certains organismes et la création d'une nouvelle forme de gouvernement au Nunavik. Le bulletin d'information est distribué aux membres dès sa parution. Le CCEK suit de près les démarches et les négociations à ce sujet.

Lois, règlements, ententes, plans, politiques et stratégies

Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés

En mars 2004, le ministre de l'Environnement du Québec a annoncé l'adoption du Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et de filtres usagés. En vertu du Règlement, les fabricants et les entreprises qui mettent en marché de l'huile et des filtres doivent désormais offrir un service de récupération et de valorisation de leurs produits et contenants, lorsque ceux-ci sont mis au rebut. Le CCEK a demandé au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs comment il comptait aider les communautés du Nunavik à appliquer ce règlement.

Règlement sur les halocarbures

En décembre 2004, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, annonçait l'adoption du Règlement sur les halocarbures. Ce nouveau règlement couvre l'ensemble des substances appauvrissant la couche d'ozone. Il rend obligatoire la récupération de tout halocarbure contenu dans les installations de réfrigération et de climatisation faisant l'objet de travaux de réparation. De plus, les grossistes et les distributeurs sont désormais obligés de reprendre à leur point de vente les halocarbures usés rapportés par leurs clients. Enfin, le personnel qui manipule des halocarbures devra désormais être formé et détenir une qualification environnementale.

En février 2005, le CCEK a adressé une lettre à la sous-ministre du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, M^{me} Madeleine Paulin, afin d'obtenir plus d'information au sujet de l'applicabilité du Règlement au Nunavik. Le CCEK a reçu une réponse à sa lettre le 11 mars 2005. Dans sa correspondance, M^{me} Paulin a invité le CCEK à contacter un membre de son équipe à Québec.

En janvier 2006, la présidente de l'ARK, M^{me} Emudluk, a reçu une lettre officielle du bureau régional du MDDEP dans laquelle il était indiqué que, puisque le Règlement sur les halocarbures s'appliquait au Nunavik, chaque municipalité était tenue de récupérer les halocarbures, c'est-à-dire de procéder à la collecte de tout appareil de refroidissement contenant des halocarbures mis au rebut. Il est recommandé dans la lettre de faire la collecte de tels appareils un jour différent de celui de l'enlèvement des ordures ménagères et d'entreposer les appareils en question dans un endroit clôturé du dépotoir où un technicien diplômé pourra procéder à la récupération des halocarbures.

Pour faire suite à la lettre du MDDEP, M^{me} Emudluk a demandé au CCEK, en tant qu'intermédiaire officiel des gouvernements du Canada et du Québec, de l'ARK et des villages nordiques, d'informer les municipalités de leurs obligations à l'égard du Règlement.

Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable

À l'automne 2004, le CCEK a fait des commentaires au MDDEP sur les modifications proposées dans le Règlement modifiant le Règlement sur la qualité de l'eau potable. Le règlement modifié a été adopté en mai 2005. Les membres du CCEK l'ont par la suite examiné et ont constaté que les recommandations qu'ils avaient formulées avaient été intégrées au texte.

Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

Comme ce règlement touche les municipalités qui offrent déjà des services de gestion des déchets, les membres estiment qu'il ne pourra pas être appliqué au Nunavik pour l'instant.

Programme d'action national du Canada pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres

À la demande des membres, la secrétaire exécutive a participé aux rencontres et aux conférences téléphoniques du Programme d'action national pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres. Puisque la majorité des communautés inuites sont situées au bord de la mer et que le peuple inuit a une alimentation basée sur les produits de la mer, le CCEK désire être informé des mesures à prendre pour protéger les ressources. La participation du CCEK a incité le groupe de travail régional à se pencher davantage sur la région Nord-du-Québec.

Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles

En 2004, le CCEK a examiné un projet de construction de routes qui permettrait la circulation de véhicules pour le transport d'équipement minier et de matériaux dans la toundra au Nunavik. Ces activités sont actuellement très peu encadrées au Québec. En effet, seul un court chapitre de la Loi sur les forêts traite du sujet. En Alaska, une législation limite la circulation de véhicules dans la toundra à des périodes déterminées, selon les conditions du sol (sol gelé, épaisseur du couvert neigeux, etc.). Le CCEK a aussi examiné un règlement qui découle de la Loi sur la qualité de l'environnement du Québec; il s'agit du Règlement sur la circulation de véhicules motorisés dans certains milieux fragiles. Ce règlement restreint le trafic des véhicules motorisés sur les plages, sur les cordons littoraux, dans les marais et dans les marécages situés sur le littoral du fleuve Saint-Laurent (en aval du pont Laviolette), dans l'estuaire et le golf du Saint-Laurent, dans la Baie-des-Chaleurs et les îles qui y sont situées. Le maire de la municipalité de Kuujjuaq a partagé ses préoccupations à ce sujet avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lorsqu'il est venu à Kuujjuaq dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec. Le ministre s'est alors montré sensible à cette préoccupation. Le CCEK continue de se pencher sur ce sujet.

Plan régional de développement du territoire public

Au cours de l'année, il y a eu très peu de faits nouveaux dans ce dossier. Il importe de souligner toutefois que le directeur régional du territoire et le représentant que le MRNF a récemment nommé pour s'occuper de ce dossier et qui est chargé d'un futur plan régional de développement du territoire public pour la région Nord-du-Québec ont rendu visite aux représentants de l'ARK en juin 2005, afin de présenter des mesures de transition qui seront mises en place au fur et à mesure que le plan régional de développement prend forme. La secrétaire exécutive du CCEK était présente à la réunion.

Projet de règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés

Comme ce règlement touche les municipalités qui offrent déjà des services de gestion des déchets, les membres estiment qu'il ne pourra pas être appliqué au Nunavik pour l'instant.

Plan de développement durable du Québec et avant-projet de loi sur le développement durable

Le CCEK a étudié le Plan de développement durable du Québec, ainsi que l'avant-projet de loi sur le développement durable. Il a par la suite rédigé un avis concernant ces deux documents à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le CCEK a eu l'occasion de présenter son avis au ministre lors de sa visite à Kuujjuaq dans le cadre de la tournée régionale de consultation sur le Plan de développement durable du Québec.

Sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik

Par l'entremise de son projet intitulé Évaluation et restauration des sites d'exploration minière abandonnés, l'ARK continue de répertorier et d'évaluer les sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik et d'élaborer des projets pilotes pour les sites considérés comme nécessitant des travaux de nettoyage de grande envergure selon une étude réalisée en 2001-2002 par l'ARK et la Société Makivik. Dans cette étude, les sites ont été classés comme nécessitant des travaux de grande, de moyenne ou de faible envergure en fonction de divers critères (p. ex., nombre de barils, type d'infrastructures, présence de matières dangereuses). Un petit guide a également été produit et envoyé aux communautés du Nunavik, afin de les informer des procédures de nettoyage et de manutention des matières dangereuses qui se trouvent dans les sites d'exploration minière abandonnés, y compris les règlements à respecter, les premières étapes à suivre, etc. Un résumé des travaux entrepris par l'ARK a été remis aux membres du CCEK lors de la 106^e réunion.

Exploration minière au Nunavik

Les activités d'exploration minière s'intensifient au Nunavik, la plupart étant concentrées dans la région de Salluit-Kangiqsujuaq connue sous le nom de fosse de l'Ungava. Comme cette industrie continue de prendre de l'expansion au nord, le CCEK reste à l'affût des conséquences potentielles de telles activités sur l'environnement et les communautés environnantes.

Changements climatiques

Le projet de recherche intitulé « Changements climatiques au Nunavik : Enjeux reliés à l'accès au territoire et aux ressources » s'est poursuivi en 2005-2006. Plus particulièrement, des travaux de surveillance des glaces et des entrevues avec les chasseurs et les aînés des communautés participantes ont été réalisés. Selon le rapport d'étape présenté en juin 2004 et qui fait suite aux entrevues qui ont été réalisées en février 2004, les changements climatiques ne semblent pas avoir eu d'impacts manifestes sur les réseaux de sentiers des Naskapis. Par contre, l'accès au territoire des communautés inuites a été récemment affecté par une augmentation de l'instabilité de la glace et de l'imprévisibilité du climat. Le CCEK appuie ce projet depuis ses débuts puisqu'il vise à enrichir les connaissances et à trouver des solutions pour faire face aux effets des changements climatiques. Grâce à l'obtention de fonds additionnels, il a été possible d'étendre le projet à deux autres communautés du Nunavik. Le site Web <http://climatechange.krg.ca> contient des renseignements sur les communautés participantes, les activités de recherche et les résultats obtenus à ce jour.

Projets environnementaux

Le CCEK continue de faciliter les démarches entre le gouvernement du Canada, l'ARK et l'Université Laval en vue d'obtenir du financement qui permettra de publier un guide sur la flore du Québec nordique. Un deuxième projet consiste à imprimer une affiche permettant d'identifier quelles sont les espèces d'oiseaux en péril au Nunavik et comment mieux les protéger. C'est le CCEK qui a lancé ce projet, lequel est financé en grande partie par la Fondation de la faune du Québec.

Secrétariat

Budget

Dans le but d'améliorer la gestion des finances du CCEK, un projet d'entente administrative entre le CCEK et le MDDEP a été élaboré. Le sous-ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et le président du CCEK, M. Michael Barrett, ont signé l'entente en question en juillet 2005.

Membres

En septembre 2005, M^{me} Denyse Gouin, nommée par le gouvernement du Québec, a quitté le CCEK. Le gouvernement n'avait pas encore nommé de membre pour la remplacer à la fin de l'exercice 2005-2006.

Secrétariat

En octobre 2005, M^{me} Nancy Dea a remplacé M^{me} Nathalie Girard au poste de secrétaire exécutive du CCEK.

Nancy Dea,
secrétaire exécutive
25 octobre 2006

États financiers

1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006

RECETTES (\$)	
Surplus (surplus accumulé additionné au surplus de l'an passé)	90 963
Subvention gouvernementale	240 000
	Total des recettes
	330 963
DÉPENSES (\$)	
Charges d'exploitation, d'administration et financière	
Salaire et charges sociales	4 776
Intérêts et frais bancaires	721
Loyer	3 415
Loyer (logement)	15 075
Messagerie et poste	501
Papeterie et fournitures de bureau	5 404
Promotion	2 796
Service de comptabilité	5 702
Service de consultations	31 403
Télécommunications	4 915
Autres	425
	Sous-total
	118 094
Frais de réunion annuelle	
CCEK – frais des membres de l'ARK	26 773
COFEX-Nord – frais du membre de l'ARK	9 988
Frais de voyage et d'hébergement	14 279
Location de salles de réunion	806
Traduction	14 404
	Sous-total
	80 703
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 039
	Total des dépenses
	198 797

Le rapport de mission d'examen réalisé par la firme Pratte, Bélanger comptables agréés inc. est disponible pour consultation au secrétariat du CCEK.



Photo: Nancy Dea

Table of Contents

List of Initialisms	60
Chairman's Message.....	61
Mandate.....	63
Composition.....	64
Secretariat	66
Meetings.....	67
Communications.....	68
Orientations, Objectives and Achievements	69
Activities 2005–2006.....	72
• Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2	72
• Drinking water	72
• Waste management and recycling	72
• Power generation and conservation	75
• Protected areas and biological diversity	75
• Forests.....	75
• Sustainable development	76
• Communication and information.....	77
• Laws, regulations, agreements, plans, policies and strategies.....	78
– <i>Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters</i>	78
– <i>Regulation respecting Halocarbons</i>	78
– <i>Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water</i>	78
– <i>Regulation respecting Compensation for Municipal Services Provided to Recover and Reclaim Residual Materials</i>	78
– Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities	78
– <i>Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments</i>	
– <i>Regional Public Land-use Plan</i>	79
– Draft regulation respecting fees payable for the disposal of residual materials and contaminated soil	79
– <i>Québec Sustainable Development Plan</i> and draft bill respecting sustainable development	79
• Abandoned mineral exploration sites	79
• Mining exploration in Nunavik.....	79
• Climate change	80
• Environmental projects.....	80
• Secretariat	80
Financial Statements.....	81

List of Initialisms

- HFTCC Hunting, Fishing and Trapping Co-ordinating Committee
ITK Inuit Tapiriit Kanatami
JBACE James Bay Advisory Committee on the Environment
JBNQA James Bay and Northern Québec Agreement
KEAC Kativik Environmental Advisory Committee
KRG Kativik Regional Government
MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (sustainable development, the environment and parks)
MRNF Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (natural resources and wildlife)
DFO Department of Fisheries and Oceans Canada
EC Environment Canada
NNHC Nunavik Nutrition and Health Committee
NRC Nunavik Research Centre

Chairman's Message

The first meeting of the Kativik Environmental Advisory Committee (KEAC) was held in January 1980 in Kuujjuaq. Our agenda during that year was limited to implementation issues, solid waste regulations and the proposed Great Whale Hydro-electric Project. Twenty-five years and 107 meetings later much has changed in Nunavik and in the environment. The KEAC's agenda now includes concerns raised by the communities about their quality of drinking water, solid waste management, hazardous materials, recycling and sources of local contamination. In this third year of a five-year action plan, the committee initiated interventions on each of these issues of direct concern to the villages in addition to regional concerns including road development, increased mining exploration activities and mobile outfitting activities.

During this year, draft regulations and policies respecting parks, biodiversity reserves, public land use planning, halocarbons, drinking water and waste-water were commented on by the KEAC. The committee also reviewed electrical power generation and forestry. Concerns in a global context focused on the impact of climate change including supporting, with other partners, the Kativik Regional Government's Access to Resources project.

The Committee continued to monitor the implementation of the environmental and social assessment provisions of the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA). In this context an in depth review of these provisions was initiated by which decisions are made as to whether a development project is evaluated.

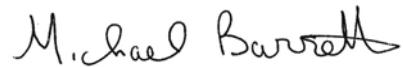
In order to enhance the communications with the public, the communities and other agencies, the Committee this year developed a tri-lingual web site. In July an administrative agreement was signed with the MDDEP. This agreement should ensure that a funding schedule is formalized.

The James Bay and Northern Quebec Agreement foresaw that the KEAC would act as the official forum for the review of environmental issues by the Government of Quebec, the Government of Canada and the KRG. Again this year this role was one of the principle tasks of the Committee and it will be of increasing importance in the coming years to protect, maintain and enhance the quality of the environment as we move towards self-government in Nunavik.

In August the KEAC Executive Secretary, Nathalie Girard, resigned to accept a position with the KRG's Nunavik Park Development Program. Over the last two years Nathalie, with her energy and professionalism, has contributed much to the re-establishment of the Secretariat in Kuujjuaq and to the realization of the objectives of the KEAC. We wish her the best in her future endeavors. In October Nancy Dea was named as the new KEAC Secretary. Since that time Nancy has ensured the continuity of the Secretariat and provided strong support for the Members with her organizational skills. It should be noted that her first meeting, which was held in Mont-Joli, ended in a full blizzard.

Other meetings this year were held in Kuujjuaq and Inukjuak. Two of the KEAC members named by the Government of Quebec in 2005-06 were Paule Halley, a professor in law at Laval University, and Jean Couture, recently retired from Environment. Neither of these members were remunerated for the days they have dedicated to the KEAC. From Nunavik our thanks! This should not detract from the dedication and

commitment of Claude Abel from Environment Canada, Suzanne Larochele from the Department of Indian and Northern Affairs, Gilles H. Tremblay from the Department of Fisheries and Oceans and Denyse Gouin from the MDDEP, all of whom contributed in a large measure to the work of the committee. Finally it has again been my privilege to travel with and learn from my friends David Okpik and Eli Angiyou.

A handwritten signature in black ink that reads "Michael Barrett". The signature is fluid and cursive, with "Michael" on the first line and "Barrett" on the second line.

Michael Barrett
Kuujjuaq, April 2006

Mandate

The KEAC was established pursuant to Section 23 of the JBNQA and is governed by the *Environment Quality Act* (R.S.Q., c. Q-2) and the *James Bay and Northern Québec Native Claims Settlement Act* (S.C. 1976-1979, c. 32). The KEAC is a consultative body to responsible governments in matters relating to environmental and social protection in Nunavik. As such, it is the preferential and official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern villages.

The KEAC's mandate is to:

- oversee the environmental and social protection regime established pursuant to Section 23 of the JBNQA;
- advise the governments on major issues relating to the implementation of the environmental and social protection regime and the land use regime;
- ensure the proper functioning of the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- recommend changes and examine changes proposed by third parties respecting the environmental and social impact assessment and review procedure for the region;
- advise the governments and the KRG whenever they create or amend laws, regulations and policies relating to the natural and social environments as well as land use;
- review laws, regulations, policies and administrative procedures relating to the natural and social environments as well as land use.

The KEAC may also provide technical assistance to the Northern villages and the KRG.

All the decisions and recommendations of the KEAC are communicated to the governments of Québec and Canada as well as to the local and regional governments concerned, for information purposes and appropriate action.

Composition

The KEAC is a tripartite body composed of nine members appointed at the discretion of the parties. The governments of Canada and Québec as well as the KRG each appoint three members. Each year by turns, the respective parties appoint a chairperson and a vice-chairperson from among their appointees pursuant to paragraph 23.5.5 of the JBNQA.

In 2005–2006, the Gouvernement du Québec appointee Denyse Gouin resigned from the KEAC in September 2005.

For the year 2005–2006, the KEAC was composed of the following members:

Chairman



Michael Barrett is the Assistant Director of the KRG Renewable Resources, Environmental and Land Use Planning Department. Over the last thirty years, he has played an active role in Nunavik. He has been involved in the implementation of the Inuit Hunting, Fishing and Trapping Support Program, of environmental provisions of the JBNQA, and of various environmental protection programs. Mr. Barrett served as a member of the KEAC from its creation until 1990 and, more recently, from 1999 to the present.

Vice-Chairman



Eli Angiyou lives in Akulivik, where he was mayor from 1998 to 2000. He is a hunter and is employed by the KRG to monitor coastal Inuit hunting and fishing activities in Nunavik. Mr. Angiyou was appointed to the KEAC in 2001.

Members appointed by the KRG



David Okpik is an elder and hunter from Quaqtaq who has always been deeply involved in local and regional issues. He has been a member of the Kativik Environmental Quality Commission since 1980 and was a member of the Environmental and Social Impact Review Panel for the territory north of the 55th parallel from 1997 to 2000. Mr. Okpik was appointed to the KEAC in 2000.

Members appointed by the Gouvernement du Québec



Jean Couture is a lawyer and has been a member of the Québec Bar Association since 1982. He was previously employed as an advisor at the intergovernmental affairs branch of the Ministère de l'Environnement du Québec and has also worked in the fields of Aboriginal rights and relations. Mr. Couture was appointed to the KEAC by the Gouvernement du Québec in 2001.



Paule Halley, LL.D., is a lawyer, a professor of law at the Université Laval and the Canada Research Chair in environmental law. Ms. Halley was appointed to the KEAC in 1999.



Denyse Gouin holds a Bachelor's degree in Biochemistry and a Master's degree in Water Sciences. Over the years, she has held various management positions at the Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs and is currently director general of the Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.



Suzanne Laroche is the senior negotiator at the James Bay and Northern Québec Implementation Office of Indian and Northern Affairs Canada. She is also assigned to this department's Agreements, Negotiation and Implementation Branch. Ms. Laroche was appointed to the KEAC in 2002.

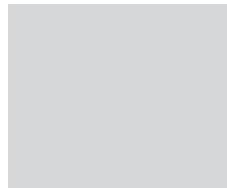


Gilles H. Tremblay holds a Master's degree in Oceanography and is a chemist. He currently works as a program advisor at the Regional Oceans and Habitat Branch of Fisheries and Oceans Canada, Québec region. For several years, he has conducted research into the marine environment and contaminants. Mr. Tremblay was appointed to the KEAC in 2002.



Claude Abel holds a Bachelor of Science degree in geology. Since 1995, he has been a community projects analyst for the Integrated Ecosystem and Public Engagement Programs of Environment Canada. As a previous employee of the Meteorological Service of Canada, he lived in several Nunavik villages for four years. Mr. Abel was appointed to the KEAC by the Government of Canada in 1997.

Executive Secretary



Nancy Dea holds a Bachelor of Science degree from Saint Mary's University in Halifax, Nova Scotia, majoring in Environmental Studies and has made the North her home since January 2004. Ms. Dea has been a full-time employee of the KEAC since October 2005.

Secretariat

The KEAC's head office is located in Kuujjuaq, Nunavik. Contact information for the KEAC is as follows:



The official record of the KEAC's decisions and documents are kept by the executive secretary, who also plans the organization's meetings and ensures follow-up. The executive secretary is responsible for drafting official correspondence, position papers, notices, the annual report and minutes of the meetings of the KEAC as well as keeping the KEAC's financial accounts. The Executive Secretary also monitors government policies, legislation and regulations that fall under the KEAC's mandate. The executive secretary acts as a liaison between the members of the KEAC as well as between the KEAC and various regional, provincial and federal players, in addition to providing technical support and assisting the chairperson and the other members of the KEAC to fulfil their duties.

Logo

Description of the KEAC logo



The centre of the logo is an abstract image of the environment (earth, sea and sky), the source of all Inuit traditions. The rippling present in the upper portion of the circle suggests Northern Lights, an intrinsic symbol of the North, while the white line marking the horizon represents snow and ice. The centre image is furthermore embraced by three human-like forms representing each administrative body that comprises the KEAC: the KRG, the Gouvernement du Québec and the Government of Canada. These human forms also evoke environmental protection in Nunavik and the social aspect of the KEAC's work. Recognized as a cold colour, blue represents the Arctic climate that prevails in the region in which the KEAC exercises its mandate. Finally, the colours of the KEAC logo are similar to those of the logo for the *James Bay and Northern Québec Agreement*, a central element in the history of Nunavik and by virtue of which the KEAC was created.

Meetings

Between April 1, 2005 and March 31, 2006, the KEAC held four meetings as prescribed by the JBNQA. These meetings were held on the dates and at the places indicated below:

- 104th meeting: July 5-7, 2006 in Inukjuak
105th meeting: December 15-16, 2005 in Mont-Joli
106th meeting: February 10, 2006 via videoconference
107th meeting: March 29-31, 2006 in Kuujjuaq

The number of members present and the names of guests at these meetings are shown in Table 1.

Table 1
Meetings in 2005–2006: Number of members, guests and observers

104th meeting		105th meeting		106th meeting		107th meeting	
No. of members		No. of members		No. of members		No. of members	
KRG:	2	KRG:	2	KRG:	2	KRG:	1
Canada:	3	Canada:	2	Canada:	3	Canada:	3
Québec:	3	Québec:	2	Québec:	1	Québec:	2
Guests: M. Abraham, KRG A. Moorhouse, NVI S. Inukpuk KRG J. Williams, NVI		Guests: I. Mayr, EC L. Olivier, EC R. Nadeau, DFO		Guests: None		Guests: S. Tukkiapik, KRG B. Doidge, NRC C. Furgal, NNHC M. Abraham, NNHC J. Annahatak, NNHC C. Larrivée, KRG W. Giroux, MDDEP J. Laberge, MDDEP G. Paré, MDDEP F. St-Martin, MDDEP D. Berrouard, MDDEP A. Hébert, MDDEP	

Sources: Minutes adopted for the 104th, 105th, 106th and 107th meetings of the KEAC.

- DFO..... Department of Fisheries and Oceans Canada
EC Environment Canada
KRG Kativik Regional Government
MDDEP Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
NNHC Nunavik Nutrition and Health Committee
NRC Nunavik, Research Centre
NVI Northern Village of Inukjuak

Communications

Three sub-committees continued to look into special issues and certain KEAC priorities. The sub-committees, which comprise at least one member of each party, were:

- sub-committee on environmental improvement initiatives in Nunavik
- sub-committee on the revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA;
- administration sub-committee.

Several conference calls were held between the KEAC's regular meetings to discuss issues that required immediate responses; quorum was always met.

The KEAC's secretariat also maintained close ties with the KRG, the Makivik Corporation, the Northern villages, the MDDEP, as well as the secretariats of the JBACE and the HFTCC, exchanging relevant information and acting in concert on shared files.

The relocation of its secretariat to Kuujjuaq in 2002 has enabled the KEAC to participate more fully in various regional issues. The executive secretary attended several conferences, workshops and meetings held in Nunavik and, in this manner, the KEAC was able to stay abreast of the environmental concerns of the region and to maintain closer contact with residents.

In particular, the executive secretary accompanied Québec government representatives during environmental inspections in Nunavik. In addition to becoming better acquainted with MDDEP environmental inspections, the executive secretary was able to reinforce the KEAC's presence in the region's communities and to promote the organization's role. The executive secretary also attended a workshop and meeting organized by ITK in Inukjuak on February 13-15, 2006 which focused on possible alternative energy sources available to Nunavik.

Orientations, Objectives and Achievements

During the fiscal year 2005–2006, the KEAC continued to work towards the objectives contained in the *Five-year Action Plan and Budget 2003–08*. Achievements under this action plan are summarized in Table 2.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS	
	<p>Enhance the contribution of the KEAC in terms of its advisory and supervisory role. Comment on government laws, regulations and measures needed for environmental and social protection in Nunavik.</p>	<p>Examine amendments to environmental legislation affecting the North, taking into account the specific characteristics of Nunavik as well as consultations with stakeholders and experts, when necessary. Based on such analyses, submit relevant advice and recommendations to the governments concerned.</p> <p>Review government measures put in place with respect to implementation and monitoring activities and, based on such reviews, issue relevant advice and recommendations. Where necessary, propose suitable and essential measures. Ensure follow up of the KEAC's advice and recommendations.</p>	<p>Over the course of the year, the following legislative and administrative texts were examined:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Regulation respecting Halocarbons</i>; - <i>Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters</i>; - <i>Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water</i>; - Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities; - <i>Regional Public Land-use Plan</i>; - <i>Québec Sustainable Development Plan</i> and draft bill respecting sustainable development; - <i>Répertoire des inventaires portant sur les sites contaminés et les contaminants locaux dans le Nord du Québec</i>; - Development of Road Infrastructure in Nunavik; - Proposed amendments to the Parks Act and the Natural Heritage Conservation Act
	<p>Make the KEAC and its mandate known to government authorities and officials whose missions and actions concern or impact on the environmental and social protection regime in Nunavik.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution of a poster that publicizes the mandate and address of the KEAC; - Fostering of ties with the governments of Canada and Québec, as well as with various Nunavik organizations (HFTCC, etc.); - Creation of publicly accessible website; - Printing of office stationery and business cards displaying the new KEAC logo. 	
	<p>Examine environmental and social impact assessment mechanisms and procedures. Continue working with responsible governments to ensure that projects, which may have environmental or social impacts, comply with the JBNQA.</p>	<p>Work diligently with government officials to ensure compliance with the JBNQA and the specific rights set out therein regarding the environment and Northern communities.</p> <p>Assess the efforts of the responsible governments to implement Section 23 of the JBNQA.</p> <p>Review situations where impact assessment regimes overlap.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Revision of schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA (in progress).
	<p>Monitor marine infrastructure projects in Nunavik, Mid-Canada Line issues, and the characterization of abandoned mineral exploration sites in the region.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring of follow-up to the position paper and recommendations submitted by the KEAC to the Standing Committee on Environment and Sustainable Development in Ottawa concerning overlapping federal environmental assessment procedures in Nunavik. 	
	<p>Review the harmonization proposals put forward by the Canadian Environmental Assessment Agency.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Developments related to these issues were monitored closely by the KEAC throughout the year. 	

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Serve as a link with Nunavik's population and provide the KRG and the Northern villages with advice and technical assistance. Foster the meaningful involvement of Inuit and their representatives, both as a group that possesses concrete and specific knowledge of the problems and issues studied by the KEAC and as the preferential beneficiaries of the KEAC's expertise and its environmental and social protection activities in Nunavik.	Establish a policy to apply to relations (information sharing, consultations, etc.) with local and regional governments in Nunavik, especially as concerns environmental issues submitted to the KEAC for review.	<ul style="list-style-type: none"> - Receipt of information concerning Northern environmental inspections carried out by the MDDEP; - Discussions with representatives from Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities.
	Provide the governments in Nunavik with the support needed to ensure that the public is kept adequately and properly informed, that the impacts of development projects on public well-being and safety are known, and that the real impacts of such projects, both positive and negative, are identified so that choices may be made and actions taken.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation in joint projects with the KRG (recycling, waste management, etc.) - Meetings with various stakeholders to foster decision making and co-operation between different groups with a view to environmental improvements: - with MDDEP representatives at the time of their Northern environmental inspections; - energy workshop held in Inukjuak in February 2006; - informally with the JBACE and the HFTCC.
	Occasionally invite resource people and elected representatives to attend meetings.	<p>Over the course of the year the following guests attended KEAC meetings:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Minnie Abraham, Environmental Technician, KRG, 104th meeting; - Andy Moorhouse, Mayor, Northern Village of Inukjuak, 104th meeting; - Shaomik Inukpuk, Renewable Resource Officer, KRG, 104th meeting; - Johnny Williams, Municipal Manager, Northern Village of Inukjuak, 104th meeting; - Isabelle Mayr, Policy Officer, Environment Canada, 105th meeting; - Lucie Olivier, Scientific Advisor, Environment Canada, 105th meeting; - Richard Nadeau, Regional Director of the Oceans and Habitat Branch of Fisheries and Oceans Canada, 105th meeting; - Sammy Tukkiapik, Inuit Research Advisor, KRG. 107th meeting; - Bill Doidge, Director, Nunavik Research Centre, 107th meeting; - Chris Furgal, Co-Director, Nasivvik Centre, 107th meeting; - Minnie Abraham, Interim Director, Nunavik Nutrition and Health Committee, 107th meeting; - Jimmy Annahatak, Nunavik Nutrition and Health Committee, 107th meeting; - Caroline Larrivée, Urban Land-Use Planner, KRG, 107th meeting; - Wendy Giroux, Protected Areas Department, MDDEP, 107th meeting; - Joanne Laberge, Head of Protected Areas Department, MDDEP, 107th meeting; - Guy Paré, Protected Areas Department, MDDEP, 107th meeting; - Françoise St-Martin, Judicial Affairs Department, MDDEP, 107th meeting; - Daniel Berrouard, Aboriginal Affairs Coordinator, MDDEP, 107th meeting; - Alain Hébert, Ecological and Parks Directorate, MDDEP, 107th meeting.
	Recognize local environmental efforts. Encourage public and private organizations as well as individuals to be concerned about the quality of the environment in Nunavik.	<ul style="list-style-type: none"> - Nomination of the Inukjuak Municipal Garage for an Phénix de l'Environnement award for their efforts to eliminate used-oil from their community; - Publication in Makivik Magazine announcing the success of communities sending used tires south for recycling.

ORIENTATIONS	OBJECTIVES	ACHIEVEMENTS
Examine priority environmental issues based on a global, preventive and proactive approach. Over the coming years, respond to the major concerns of Nunavik residents, in terms of their environment. Review the issues and projects submitted to the KEAC in such a way as to identify the attendant environmental impacts, especially from the perspective of protecting ecological integrity and the social environment. Where possible, the KEAC aims to act in a preventive and proactive manner, proposing legislation and other measures before problems arise or become critical.	Begin or continue studying or monitoring issues, such as the characterization of abandoned mineral exploration sites, energy conservation, waste recovery and recycling, the quality of drinking water, climate change, park development, waste management (for example, domestic, commercial and hazardous waste), etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Monitoring of the characterization of abandoned mineral exploration sites in Nunavik; - On-going activities to improve waste management in Nunavik (meeting with municipalities, co-operation with the KRG to advance waste management projects); - Participation in a meeting held in Inukjuak concerning possible energy alternatives applicable in Nunavik - Initiation of a poster project about endangered bird species in Nunavik; - Assistance in the solicitation of funding for a guide of the flora of Northern Québec.
	Work diligently on issues to ensure that Inuit rights as well as the natural and social environment are protected.	<ul style="list-style-type: none"> - Participation at ITK Energy Workshop in Inukjuak - Analysis of reports concerning waste management in Nunavik; - Contracting of a consultant to continue revision work on schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA.

Activities 2005–2006

Section 23 of the JBNQA: Revision of schedules 1 and 2

Schedules 1 and 2 of Section 23 of the JBNQA list the types of development projects north of the 55th parallel that are automatically subject to or exempt from the environmental and social impact assessment and review procedure. Even though the JBNQA provides for the revision of these schedules every five years (paragraphs 23.3.12 and 23.3.13), no such revision has ever been completed. The KEAC has therefore undertaken to examine the assessment and review procedure under Section 23 of the JBNQA. The KEAC would like to see the procedure improved and modernized in accordance with Aboriginal self-government aspirations and the JBNQA. At the end of 2005–2006, a definitive product had entered its final stages.

Drinking Water

In the fall of 2004, the Gouvernement du Québec proposed the *Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water*. In order to ensure that this regulation reflected regional needs, the KEAC organized a meeting of major stakeholders. At this meeting, representatives of the KRG, the MDDEP (Quebec City) and the regional branch of the MDDEP (Rouyn–Noranda) discussed some of the modifications in the proposed regulation. Each party was able to express its concerns and receive further information. Following these discussions, the KEAC prepared and submitted recommendations to the MDDEP. The amended regulation was adopted in May 2005.

During the 105th KEAC meeting held in December 2005, the modified regulation was reviewed and it was noted that the recommendations from Nunavik had been successfully integrated into the text.

Waste management and recycling

In 2003, the KEAC and the KRG jointly applied for financial assistance from RECYC-Québec for the preparation of a waste management plan for the region. The application however was rejected because Northern Québec is not covered by Order-in-Council 357-2002, which provides funding only for those regional municipalities in Québec that have been required to create waste management plans. Subsequently, the issues of waste management and recycling in Nunavik were discussed at the KEAC's 98th meeting in 2003 and its 103rd meeting in 2005, which was also attended by the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair.

At the same time, the KEAC retained the consulting firm PESCA Environnement to look into current waste management practices in Nunavik. A representative of the firm presented to the KEAC the results of its report *Recommendations for Residual Material Management in Nunavik*. The report emphasizes the importance of establishing a waste management plan for the region. Order-in-Council 357-2002 puts Nunavik at a serious disadvantage since, without related funding, the Northern villages are unable to improve their waste management practices. Waste management organizations, in fact, require applicants to possess waste management plans in order to access financial assistance. For the moment then, the KRG and the Northern villages have neither the means nor the proper expertise to establish waste management plans.

Refundable containers

Through the joint efforts of the KEAC and the KRG in 2003–2004, an aluminium can compactor was installed in Kuujjuaq at a local store known as Newviq'vi. By the summer of 2004, which is to say after only six months

of operation, more than 350,000 cans had been returned. In 2005 the compactor continued to operate with equally positive results.

Used tires

Over the past two years, the KEAC has undertaken to establish a recycling project for used tires in Nunavik by encouraging municipalities to take advantage of the 2002-2008 Québec Program for the Integrated Management of Scrap Tires, in which the Québec government, in co-operation with RECYC-Québec, is taking an active role in the sustainable management of scrap tires. During the summer of 2005, the 2 municipalities of Kuujjuarapik and Salluit, with financial assistance from RECYC-Québec, organized the collection and shipment of used tires to Montreal for recycling. The project will continue during the summers to follow.

Used oil

According to the *Feasibility Study: Recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik*, roughly 175 000 litres of used oil is stored in Nunavik and represents a threat to the environment. The firm PESCA Environnement, which prepared the study, recommends that a used oil management plan for Nunavik be adopted and that furnaces that burn this type of oil be put in place. With the support of the KEAC, the KRG has taken steps for this purpose. It obtained funding from the Government of Canada in March 2005 for the purchase of used-oil burning furnaces. It is important to underline that the Northern Village of Inukjuak already employs such a furnace in its municipal repair garage.

In 2004, the Gouvernement du Québec adopted the Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters. On 18 March 2005, the KEAC wrote to the Deputy Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks to enquire how the MDDEP planned to assist Northern communities with the implementation of this new regulation. Given that Northern Québec is excluded from Order-in-Council 357-2002, which provides funding for regional municipalities to produce waste management plans, a number of obstacles prevent the proper implementation of the new regulation in Nunavik communities. At the end of 2004–2005, the KEAC had received from the office of the Deputy Minister an acknowledgement of receipt of its letter.

Used nuclear fuel

In 2004, the NWMO released a document for public consultation and feedback. This document is the first of three working papers to be published concerning an NWMO study of long-term approaches for managing used nuclear fuel in Canada. ITK was given a mandate to co-ordinate related consultations with Inuit throughout the country. One of four meetings to be organized by ITK was held in Kuujjuarapik on 27–28 January 2005. The executive secretary and two members of the KEAC were in attendance.

Experts facilitated the meeting, which involved the presentation of information concerning various possible storage solutions and the risks related to exposure to used nuclear fuel. Current storage facilities for used nuclear fuel in Canada are almost completely full. The NWMO would like to identify a single site for all used nuclear fuel in Canada.

Compared with Ontario, Québec generates only a small amount of used nuclear fuel. Ontario alone generates close to 90% of such waste in Canada. The Inuit present at the meeting clearly stated that they do not wish to support any of the proposed storage solutions. They furthermore stated that they would like Québec to limit

its use of nuclear energy so that as little waste as possible is produced. Finally, the Inuit of Nunavik clearly stated that they did not want their territory identified as a potential site for the disposal of nuclear waste.

A formal resolution was passed at the June 9, 2005 ITK Board of Director's meeting to protect the Canadian Arctic from being selected as a possible site for the long-term management of nuclear waste in Canada. As a result of the resolution, ITK published a document entitled *Final Report on the National Inuit-Specific Dialogues on the Long-Term Management of Nuclear Waste in Canada: Determining the National Inuit-Specific Perspective*, along with a poster briefing the resolutions main points.

Hazardous Waste

In 2005, the KRG funded a training program that would enable representatives from various communities in Nunavik to be trained in the handling, storage, and shipment of hazardous waste such as used oil, anti-freeze and garage waste. A consultant from a company specializing in the management and training related to the handling of dangerous materials, accompanied by a KRG environmental technician, traveled to the five northern villages of Kangirsuk, Salluit, Kangiqlualujuq, Quaqtaq and Kuujjuaq. The training program covered topics such as chemical hazards, emergency planning, hazardous waste identification, management practices and solutions, federal and provincial environmental regulations, preparation tasks for marine transportation and recycling and treatment options south of the region. The KEAC executive secretary attended the first training session held in Kangirsuk. The training will be continued in the coming year and each community will have the opportunity to participate.

Sorting and separating waste at Northern disposal sites

In August 2004, the KRG received and shared with the KEAC the results of the Feasibility Study: Recycling of scrap metal and hazardous waste in Nunavik, which had been prepared by PESCA Environnement for the KRG. The study stresses the importance of establishing a comprehensive waste management plan for Nunavik, one that covers all types of waste and is applicable in every community, and suggests that steps in this direction be taken as soon as possible as the absence of such a plan could lead to harmful impacts in the future. The study also urges a measured approach to the Northern disposal site sorting project, suggesting that a pilot project should be implemented prior to actions being taken in all of the region's villages. Finally, public consultations on this issue in the Northern villages are also recommended.

The KRG is currently working on a disposal site sorting project for the region's villages that will increase the viability of disposal sites through the recovery of waste material that has resale value. The project would involve the sorting and storage of such material, and its shipment to the southern part of the province for resale. Revenue generated by such sales would be returned to the municipalities to fund some of the costs of the project.

Promising preliminary steps towards implementing a waste management program include the removal of hazardous waste such as batteries, used oil, contaminated waste and used tires. Eliminating these dangerous materials from disposal sites continues to be a crucial step towards sorting and separating the material found, while targeting the waste most harmful to the environment.

Power generation and conservation

Over the course of the year, the KEAC monitored developments related to Hydro-Québec's environmental plan and continues to support research into environmentally friendly energy sources.

In February 2005 the executive secretary attended an Energy Workshop organized by Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) in partnership with the Northern Village of Inukjuak and Pituvik Landholding Corporation. The workshop's focus was to explore the variety of alternative energy sources available to both the municipality of Inukjuak and the entire region of Nunavik and to increase the general population's awareness of such alternatives.

During the same visit, the Executive Secretary also took part in the first meeting of the Energy Working Group, a voluntary network of individuals from national and regional Inuit organizations, professionals working in the energy field in Inuit regions and invited experts. The network is facilitated by ITK and is funded through the Aboriginal and Northern Community Action Program (ANCAP).

Protected areas and biological diversity

In February 2006 the KEAC received a correspondence from Mr. Léopold Gaudreau, assistant Deputy Minister of the MDDEP informing the Committee of the new proposals for regulatory measures to complete the regime of activities in proposed aquatic and biodiversity reserves as well as the review of other measures related to the conservation of the natural heritage, meaning possible amendments to the Natural Heritage Conservation Act and the Parks Act.

In March 2006, during the KEAC's 107th meeting, representatives from the MDDEP, Ecological and Parks Directorate, presented the anticipated amendments to the conservation plans of existing proposed biodiversity (39) and aquatic reserves (7), as well as those to come. The guests also presented amendments to the Parks Act and the Natural Heritage Conservation Act, impacting mostly biological and aquatic reserves, both proposed and permanent and their activity regimes.

The MDDEP asked the KEAC for their advice and to make recommendations concerning these proposed amendments to the conservation plans and both Acts with regards to its impact on Nunavik's development of protected areas.

Forests

Paragraph 23.5.34 of the JBNQA states that the "Department of Lands and Forests [today the MRNF] shall, when preparing a management plan for Crown forests and forestry operations, forward such management plan to the Advisory Committee for its consideration and comments before approving the said management plan". Consequently, the KEAC monitors all forestry-related developments in Nunavik.

The mandate of the Commission for the study of public forest management in Québec, created in November 2003, is to foster both the protection of Québec's forest heritage and the economic sustainability of this resource and related jobs. In 2004 the KEAC forwarded to the Commission its position paper with the following recommendations:

1- Establish a group to compile current knowledge concerning Nunavik's forest resources and to complete this knowledge. This group should oversee the analysis and integration of techniques (the effectiveness of reforestation, soil quality, deadwood recovery, etc.) necessary for the protection and conservation of forest resources in Nunavik.

2- Prior to the production of the results contemplated in the preceding recommendation and except for personal use, suspend all activities (cutting, harvesting, etc.) that could negatively affect Nunavik's forest resources. This suspension should be maintained for as long as the impacts of forestry activities remain unknown and until a recovery plan has been developed, within a reasonable time frame, to ensure the complete restoration of resources and associated eco-systems to their original state before exploitation.

3- As concerns the management plan for forests north of the 55th parallel, ensure respect for the principle of conservation, respect for Inuit wildlife harvesting rights recognized under Section 24 of the JBNQA, and respect for the environmental protection provisions established in Section 23 of the JBNQA.

In December 2004, the Minister responsible for Forests and Wildlife, Pierre Corbeil, released the Commission's final report. In particular, the special relationships of First Nations with forest environments were discussed. Chapter 8 deals specifically with the Native aspect of forest management in Québec and focuses on communication, participation and regional conservation aspects in planning forest management activities. As well, readers are informed of the concerns expressed by the KEAC (p. 242 of the French version). The Commission states that it is "partial to these concerns" and, in addition, it "urges the MRNFP [today the MRNF] and the KEAC to jointly develop a strategy for the purpose of increasing knowledge about forestry resources in Nunavik."

In 2005 a forestry working group consisting of representatives from Makivik, the Landholding Corporations, the Northern Villages, the KEAC, and the KRG was created further to a request made by a number of residents of Kangiqsualujuaq and Kuujjuaq, both located near forest resources, to explore the possibility of harvesting these resources. A pilot project has been proposed that would involve logging two areas identified in paragraph 6.3.1. of the JBNQA. Due to such logging activities being new to the area, the working group had agreed that studies would be needed to ensure that the resources are developed according to the principles of sustainable development. Because very little is known about the forest resources in Nunavik, a forest inventory of the region has been completed, with the final report to be concluded early 2006.

In November of 2005, the KEAC sent a letter to the working group to identify its position regarding the pilot logging project. In the letter the Committee recalled its 3 recommendations made to the Québec Committee on public forests management, concerning the lack of knowledge of the region's forests and the need to develop a group to examine Nunavik's forest resources.

Sustainable Development

In November 2004, the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair, unveiled the *Québec Sustainable Development Plan* and related draft legislation. The KEAC prepared a position paper on these two documents and submitted it to the MDDEP on February 15.

In its position paper, the KEAC welcomed the government initiative but underlined the pioneering spirit of the JBNQA. Signed in 1975, the JBNQA has for more than 25 years fostered sustainable development in Nunavik. The KEAC also proposed that an amendment be made to include reference to "Aboriginal populations" and

their unique role. Finally, the KEAC described in its position paper actions that currently foster the principles of sustainable development in Nunavik and certain realities that are contrary to this approach.

In September 2005 the KEAC sent a letter to Minister Mulcair, presenting its comments concerning the changes made by the MDDEP to the *Sustainable Development Act* released in December 2004. The letter also referred to the recommendations proposed by the KEAC in Kuujjuaq on March 1, 2005. Acknowledgement of this letter was received on October 13, 2005.

A further letter was sent to the Minister on December 6, 2005, proposing a clause be added to the draft bill stating the Sustainable Development Commissioner have an obligation to contact the KEAC concerning matters relating to the environmental and social protection regime, when preparing his report on the implementation of the Sustainable Development Act. The James Bay Advisory Committee on the Environment (JBACE) made a similar request.

Communication and information

Since the relocation of the office of the KEAC's secretariat to Kuujjuaq in 2002, Aboriginal organizations in Nunavik as well as several federal and provincial government agencies have gained a greater appreciation of the KEAC. Since the involvement of these Aboriginal bodies helps the KEAC to fulfil its duties, an awareness program to explain the KEAC's mandate and role was continued in 2004–2005. For example, information describing the KEAC was updated at <http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/ccek.htm> while a Web site dedicated to the KEAC is currently under construction. Posters encouraging the public to consult the KEAC with their environmental questions continue to be distributed. Furthermore, letters describing the KEAC's mandate and contact information were sent to the newly elected mayors of each Nunavik municipality.

In addition, the Makivik Corporation publishes a regular newsletter concerning the amalgamation of certain regional organizations and self-government negotiations. This newsletter is distributed to members of the KEAC, who take care to monitor all related developments.

Laws, regulations, agreements, plans, policies and strategies

Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters

In March 2004, the Minister of the Environment announced the adoption of the *Regulation respecting the Recovery and Reclamation of Used Oils, Oil or Fluid Containers, and Used Filters*. Under the regulation, oil and filter manufacturers and retailers must provide recovery and reclamation services for the used products and containers that they have sold. The KEAC has requested information from the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks concerning assistance for Nunavik communities related to the implementation of the new regulation.

Regulation respecting Halocarbons

In December 2004, the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Thomas J. Mulcair, announced the adoption of a new regulation respecting halocarbons. The new regulation concerns all ozone-depleting substances. It makes mandatory the recovery of all halocarbons removed from refrigeration and air conditioning equipment during repair work. As well, wholesalers and distributors are now obliged to collect

at their outlets used halocarbons returned by customers. Staff who handle these halocarbons are also now required to possess training and environmental certification.

In February 2005, the KEAC sent a letter to the Deputy Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks, Madeleine Paulin, requesting further information concerning the implementation of the regulation in Nunavik. Ms. Paulin responded in a letter dated March 11 and invited the KEAC to contact a member of her team in Quebec City.

In January 2006, the Chairperson of the KRG, Mrs. Emudluk, received an official letter from the regional office of the MDDEP stating that because the *Regulation Respecting Halocarbons* was applicable in Nunavik, each municipality was responsible for their own halocarbon recovery, meaning the collection and disposal of any appliances with cooling systems containing halocarbons. The letter recommended that the appliances be collected on a separate day and taken to a fenced-in area at the municipal dumpsite. From there a certified professional can remove any necessary substances.

In response, Mrs. Emudluk requested that the KEAC, as the official forum for the governments of Canada and Québec, the KRG and the Northern Villages, inform each of the municipalities of their obligations to respect this Regulation.

Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water

In the fall of 2004, the KEAC proposed certain modifications to the MDDEP concerning the Regulation to amend the Regulation respecting the Quality of Drinking Water. The amended regulation was adopted in May 2005 after which it was reviewed and noted that the KEAC's recommendations had been successfully integrated into the text.

Regulation respecting Compensation for Municipal Services Provided to Recover and Reclaim Residual Materials

As this regulation concerns municipalities that currently provide waste management services, the KEAC decided that it is not applicable in Nunavik for the time being.

Canada's National Program of Action for the Protection of the Marine Environment from Land-based Activities

As directed by the KEAC, the executive secretary participated at meetings and in conference calls organized in relation to this National Program. Since most Inuit communities in Nunavik are located next to the sea and since a good deal of Inuit food comes from the sea, the KEAC must be kept informed of any action needed to protect this resource. The KEAC's participation has influenced a regional working group to increase focus on Northern Québec.

Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments

In 2004 the KEAC examined a road construction project that would lead to the circulation of vehicles transporting mining materials on the tundra in Nunavik. Such activities in Québec are not currently well regulated. In fact, only a short section of the *Forest Act* deals with this matter. For its part, Alaska possesses legislation that limits the circulation of vehicles on the tundra to certain periods of the year in accordance with conditions (freezing of ground, thickness of snow cover, etc.). The KEAC also examined a provincial regulation under

the *Environment Quality Act*. The *Regulation respecting Motor Vehicle Traffic in Certain Fragile Environments* restricts the use of motor vehicles on the beaches, offshore bars, in marshes and swamps situated on the littoral of the Saint Lawrence River (downstream from Pont Lavoie), its estuary, the Gulf of Saint Lawrence, Baie-des-Chaleurs and the islands found there. The mayor of the Northern Village of Kuujjuaq expressed his concerns on this matter to the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks while the latter was in Kuujjuaq for public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*. These concerns were well received by the Minister. The KEAC continues to study this topic.

Regional Public Land-use Plan

Over the course of the year, there were no major developments with respect to this file. It may be noted, however, that both the regional director for the territory and the newly appointed MRNF representative for this file, responsible for the future regional public land-use plan for Northern Québec, visited with the KRG in June 2005 to present the establishment of transitory measures as the regional plan for land-use is further developed. The KEAC's executive secretary was present at this meeting.

Draft regulation respecting fees payable for the disposal of residual materials and contaminated soil

As this regulation concerns municipalities that currently provide waste management services, the KEAC decided that it is not applicable in Nunavik for the time being.

Québec Sustainable Development Plan and draft bill respecting sustainable development

After studying the *Québec Sustainable Development Plan* and related draft legislation, the KEAC prepared a position paper on these two documents for the Minister of Sustainable Development, the Environment and Parks. The KEAC presented its position paper to the Minister while he was in Kuujjuaq for public consultations concerning the *Québec Sustainable Development Plan*.

Abandoned mineral exploration sites

Through the *Assessment and Remediation of Abandoned Mining Exploration Sites Project*, the KRG continued to inventory and assess abandoned mining exploration sites in Nunavik and to develop pilot projects for the remediation of certain sites designated as major in the 2001-2002 study conducted by the KRG and Makivik. In this study sites were characterized according to different criteria (eg. number of barrels, type of infrastructure on site, presence of hazardous material, etc.) This information served to further categorize the sites as major, intermediate or minor, with the major sites having clean-up priority. A small guide was also produced and sent to Nunavik communities providing information regarding the cleaning and handling of hazardous materials found at these sites, including what regulations to respect, the first steps needed to be carried out, etc. A summary of related work undertaken by the KRG was provided for the KEAC to review during its 106th meeting.

Mining exploration in Nunavik

Mining exploration continues to develop in the region, with most of the interest concentrated in the Salluit-Kangiqsujuaq area known as the Ungava trough. As this industry continues to grow in the North, the KEAC remains aware of potential consequences to the environment and the nearby communities.

Climate change

The research project entitled *Climate Change in Nunavik: Land and Resource Access Issues* continued in 2005-2006, with ice monitoring fieldwork and interviews with hunters and elders in the participating communities. This report pertains to interviews carried out in February 2004. It reveals that climate change has had little impact on the network of trails used by the Naskapi. As concerns access in Inuit territory, however, ice conditions and climate patterns are becoming less and less predictable. The goal of this study project, which has been supported by the KEAC from its inception, is to increase knowledge and find solutions to the impacts of climate change. Additional funding has made it possible to extend the project to include two other communities in Nunavik. The project's Web site provides more information on the participating communities, the research activities and the study findings to date (<http://climatechange.krg.ca>).

Environmental projects

The KEAC continued to provide as a liaison between the Government of Canada, the KRG and the Université Laval to obtain funding that would allow for the publication of a guide of the flora of Northern Québec. A second project involves endangered bird species in Nunavik and the publication of a poster to help identify these species and how to better protect them. The KEAC initiated and continues to support this project that is largely being funded by the Québec Wildlife Foundation.

Secretariat

Budget

In order to improve the financial management of the KEAC, a draft administrative agreement between the KEAC and the MDDEP was prepared. Both the MDDEP's Deputy Minister and the KEAC's chairman, Michael Barrett signed the agreement in July 2005.

Members

In September 2005, Denyse Gouin, appointed by the Gouvernement du Québec, resigned from the KEAC. A replacement member had yet to be assigned at the end of the 2005-2006 year.

Secretariat

In October 2005, Nancy Dea replaced Nathalie Girard as the executive secretary for the KEAC.

Nancy Dea
Executive Secretary
October 25, 2006

Financial Statements

April 1, 2005 to March 31, 2006

REVENUE (\$)	
Surplus (accumulated surplus and surplus from previous year)	90 963
Government subsidy	240 000
	Total revenue
	330 963
EXPENDITURES (\$)	
Operating, administration and financial expenditures	
Salary and employee benefits	4 7766
Interest and bank fees	721
Rent	3 415
Housing rent	15 075
Courier service and postage	501
Stationery and office supplies	5 404
Advertising	2 796
Accounting services	5 702
Consultation services	31 403
Telecommunications	4 915
Other	425
	Subtotal
	118 094
Annual meeting expenditures	
KEAC – KRG member expenses	26 773
COFEX-North – KRG member expenses	9 988
Travel and accommodations	14 279
Meeting room rental	806
Translation	14 404
	Subtotal
	80 703
Depreciation of fixed assets	2 039
	Total expenditures
	198 797

The review engagement report prepared by Pratte, Bélanger Chartered Accountants Inc. may be consulted at the office of the KEAC secretariat.



Photo: Suzanne Laroche